

ROBERT LESAGE

Les Processions



ÉDITIONS PUBLIROC



Église catholique
en Finistère

Document numérisé en 2023

Les Processions

MA BIBLIOTHÈQUE LITURGIQUE

Notre élégante collection de plaquettes liturgiques a pour but de vulgariser les cérémonies et les textes officiels du rite romain, en les accompagnant de brefs commentaires historiques et symboliques. Elles s'adresse à tous les fidèles et particulièrement aux séminaristes, collégiens, grands clercs et enfants de chœur qui n'ont pas le temps de lire de gros ouvrages et désirent participer à la vie de l'Église.

LA MESSE BASSE à l'usage du Servant.

LA GRAND'MESSE à l'usage des Servants.

VÊPRES ET COMPLIES (le rite du Lucernaire.)

LES CÉRÉMONIES PONTIFICALES.

LE BAPTÊME DES ADULTES.

LE RITUEL DES MALADES.

LE CÉRÉMONIAL DE LA SEMAINE
SAINTE.

LES PROCESSIONS.

LA BÉNÉDICTION DES ÉGLISES.

DU MÊME AUTEUR :

PAROISSIEN LITURGIQUE

2^e Édition, augmentée et mise à jour

Lettre de S. Ém. le Cardinal Archevêque de Paris

Éditions Publiroc

ROBERT LESAGE

63033

Les Processions

203

5
LES



ÉDITIONS PUBLIROC

NIHIL OBSTAT

Brugis, 8^a Januarii 1934.

ALB. BOONE, S. J.

IMPRIMATUR

Brugis, 9^a Januarii 1934.

JOS. VAN DER MEERSCH,
vic. gen.

AVANT-PROPOS.

Tous les pays, toutes les époques ont eu leurs cortèges religieux. Comment l'Église catholique, passionnément éprise de vie et de mouvement, négligerait-elle ce moyen supérieur et poétique de se manifester à l'extérieur ?

L'Église marche en chantant. Telle est son histoire.

Les processions traduisent à merveille cette vie ordonnée, calme et joyeuse, le besoin de la prière collective et celui du triomphe. La liturgie qui utilise tous les arts, est avant tout l'art du mouvement, une sorte d'art chorégraphique, digne et mesuré, qui fait appel à tous les membres du corps humain. C'est le code admirablement artistique du mouvement et du chant.

En fixant dans ses moindres détails l'ordonnance des processions, notre Rituel romain et le Cérémonial des Evêques fournissent aux incroyants eux-mêmes une leçon d'apologétique. A la sensation de liberté, de marche triomphale et de noblesse, ils joignent la plus concrète démonstration de la Hiérarchie. La

sainte Eucharistie, une relique, une statue ou seulement l'image du Divin Crucifié sont tour à tour le centre du cortège liturgique. Tous les membres du Clergé, quelle que soit leur dignité, y ont leur place assignée et parfaitement logique.

Gardons-nous bien d'inventer quoi que ce soit en cette matière, scientifiquement enseignée par nos livres liturgiques. Nous ne pourrions mieux honorer Dieu qu'en obéissant aux règles établies par son Église.

RÈGLES GÉNÉRALES.

Une procession est un cortège religieux qui se rend d'un lieu à un autre.

On distingue deux sortes de processions, selon que l'officiant est revêtu ou non des ornements sacrés.

A) Si l'Officiant est seulement revêtu de l'habit de chœur (surplis pour les Prêtres, rochet pour les Chanoines, cape, mozette ou mantelet pour les Évêques) les plus dignes marchent obligatoirement les premiers. L'Officiant ouvre la marche, puis viennent les Chanoines, les Prêtres, les Séminaristes, les Clercs inférieurs et les Chantres.

B) Si l'officiant est paré de la chasuble ou de la chape ou même seulement de l'étole, les moins dignes marchent les premiers¹.

1. « Cette disposition, dit Mgr de Conny, me paraît avoir « pris son origine dans les processions complètes où le clergé « et le peuple se trouvaient réunis. Afin que l'Évêque fût « le centre de tout, les ecclésiastiques le précédaient, et

Les premières de ces processions s'appellent cortèges ou associations, les secondes processions sacrées (*processio sacra*).

Celles-là étant très simples, nous n'exposerons que les dernières, qui sont régies par des règles générales et par des règles particulières.

Premier principe : le clergé seul constitue la procession.

Une procession se compose exclusivement des membres du Clergé. Les laïques qui sont autorisés à précéder ou à suivre une procession n'en font donc pas partie. Il leur est absolument interdit de se placer entre la croix, qui est généralement portée en tête du cortège, et l'Officiant.

Sont naturellement exceptés les laï-

« le peuple le suivait. Alors, pour que les plus dignes de « chaque ordre fussent les plus rapprochés du pontife, il « fallait adopter pour chacun une progression qui, dans « le clergé, conduisit des moindres aux plus élevés, et chez « les laïques fût en sens inverse. Parmi ceux-ci, alors, les « magistrats venaient les premiers, après eux les hommes « et enfin les femmes. » (*Les cérémonies de l'Église expliquées aux fidèles*, p. 199).

ques qui remplissent les fonctions des Clercs : Porte-Croix, Acolytes, Thuriféraires, Chantres, Porte-flambeaux, Porte-insignes, Porte-dais, etc...

Ils seront toujours revêtus du costume que portent les Clercs en pareille circonstance, c'est-à-dire de la soutane et du surplis ou cotta.

L'usage des gants, du camail, de la mozette, des bas et des chaussures de couleur leur est toujours interdit, même si ce sont des enfants.

L'Église désire toutefois la participation des fidèles aux processions, puisque le Rituel demande qu'ils suivent l'Officiant, en priant, les hommes séparés des femmes. Il faut s'efforcer de conserver cet usage partout où il a été maintenu.

Deuxième principe : on marche deux à deux.

Les Membres du Clergé doivent marcher deux à deux, d'un pas grave, et réciter ensemble des prières. Ils tiennent leur barrette des deux mains

ou se couvrent, si l'on est en plein air. Par une habitude qui a prévalu en France en beaucoup de lieux, les ecclésiastiques s'écartent les uns des autres et vont se former en haie de chaque côté de la rue ou de la nef que suit la procession. Le rituel prescrit tout autre chose. Ces deux lignes parallèles, où chacun marche isolément derrière celui qui le précède, sont en soi fort bizarres ; et, bien que notre œil s'y soit habitué, il faut convenir qu'elles n'appartiennent pas à la véritable économie des processions¹.

Il arrive souvent que les participants sont en nombre impair, les trois derniers de chaque groupe marchent alors ensemble, le plus digne entre les deux autres. Marchent seuls au milieu : le Thuriféraire, le Clerc qui porte le cierge pascal le samedi saint et la veille de la Pentecôte, le Diacre portant le roseau le samedi saint, le Portebénitier en certains cas, le Portecrosse, les Cérémoniaires.

1. De Conny, p. 201 (note).

Troisième principe : les révérences.

Au départ et au retour, lorsque la procession se forme ou fait une station dans le chœur d'une église ou chapelle, tous les membres du clergé doivent faire la gémuflexion à la croix de l'Autel, même si le Saint-Sacrement n'est pas conservé dans le tabernacle.

Les Prélats, les Chanoines, les Châpiers et l'Officiant ne font en ce cas qu'une inclination profonde. Ils feraient la gémuflexion comme tous les autres si le Saint-Sacrement résidait au tabernacle.

En dehors de la procession du Saint-Sacrement on doit faire la gémuflexion si l'on passe devant un autel où est conservée la Sainte Réserve, et, au retour, après la révérence à l'autel, les membres du Clergé non revêtus d'ornements sacrés doivent se saluer mutuellement avant de se rendre à leurs places respectives.

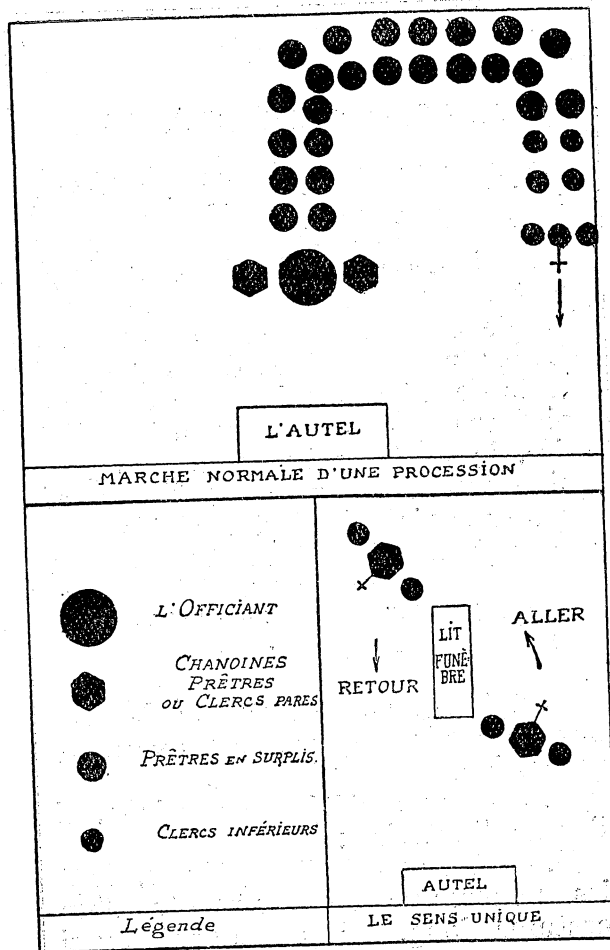
Quatrième principe : le sens unique.

La règle liturgique qui prescrit à l'Officiant de tourner toujours sur sa droite s'applique à toutes les processions.

Exemples : Si la procession descend la nef de l'église, elle tournera du côté de l'évangile lorsqu'elle sera arrivée sous le porche.

Si la procession fait le tour extérieur de l'église au jour de la bénédiction ou de la consécration, on commencera à droite, c'est-à-dire du côté de l'épître. Si l'on doit faire le tour intérieurement, on commencera du côté de l'évangile.

Si la procession doit contourner un objet comme le lit funèbre ou le catafalque, elle prendra encore à sa droite en sortant du chœur ou en y rentrant. Jamais ceux qui la composent ne se diviseront afin de passer les uns d'un côté, les autres de l'autre côté.



ORDRE DES PROCESSIONS.

Nous exposerons tout ce qu'un Cérémoniaire doit savoir pour régler comme il convient l'ordonnance d'une procession. Le plus simple est évidemment de supposer que le cortège se déroule devant les yeux du lecteur.

Nous verrons d'abord les groupements de laïques qui ont le droit de précéder la procession, puis le Thuriféraire, le Porte-Croix et les Acolytes qui ouvrent la marche, le Clergé régulier puis séculier, les ministres sacrés et enfin les laïques qui suivent.

1^o Les laïques qui précèdent la procession.

Certains groupements de laïques ont le droit de marcher avant la procession.

A. — Les sociétés de musique, si l'usage l'autorise ;

B. — Les associations pieuses, dont les membres ne sont pas revêtus d'un costume long. Elles peuvent aussi

prendre place derrière l'Officiant, parmi les autres laïques.

C. — **Les Confréries** avec leurs insignes particuliers et leur bannière.

On appelle confrérie (en latin *confraternitas*) une association de personnes pieuses qui s'engagent à remplir en commun certaines pratiques de religion ou de charité. Le code de droit canonique (canon 718) exige qu'elles prennent part aux processions avec leur bannière et leurs insignes particuliers, à moins que l'Évêque n'en décide autrement.

Par insigne particulier on entend le costume spécial que les membres ont le droit de porter, par exemple le voile blanc des enfants de Marie et des Membres de la Confrérie du Rosaire.

Les bannières sont portées à la tête des Associations pieuses et des Confréries. Elles doivent être bénites pour être admises à cet honneur. Ornées d'emblèmes religieux ou d'images de la Sainte Vierge ou des Saints, ces bannières ne peuvent pas porter l'ima-

ge des bienheureux non encore canonisés, à moins de concession particulière, encore moins des emblèmes païens ou condamnés par l'Église.

En outre les bannières portant l'image des saints ne sont pas admises aux processions du Saint-Sacrement.

Les Confréries en costume, et elles seules, peuvent aussi marcher sous leur propre croix. Cette croix particulière, qui ne sera jamais une croix de procession ordinaire, doit être de bois, plus ou moins ornée, avec l'image du divin Crucifié et un voile de la couleur du jour.

D. — **Enfin les Tiers-Ordres** marcheront derrière les Confréries.

Les Tertiaires des différents Ordres, revêtus de leur costume, ont en effet la préséance sur toutes les autres Associations, parce qu'ils sont en quelque sorte assimilés au Clergé régulier. Parce que laïques, ils précèdent la procession et ne prennent jamais place derrière la croix ; mais parmi les laïques, ils sont les plus dignes.

A l'exception des sociétés de musi-

que, qui, à vrai dire, ne sont que tolérées, quel ordre suivra-t-on à l'intérieur de ces trois catégories ?

La liturgie a prescrit l'ordre de l'ancienneté dans la localité, à moins que le droit ou la coutume n'en ait décidé autrement. Une confrérie dont l'institution dans le pays est récente marchera donc en tête de toutes les confréries.

2^o Le Thuriféraire

Le Thuriféraire prend part à toutes les processions solennelles.

Il marche ordinairement devant la Croix de procession, c'est-à-dire le premier. Comme il a pour fonction de purifier et d'embaumer la voie que suit le cortège liturgique, il doit, avant le départ, présenter l'encensoir au célébrant pour l'imposition de l'encens.

Pendant le parcours il tient l'encensoir de la main droite, le couvercle soulevé. Il ne se couvre jamais de la barrette.

Si l'on porte des reliques, le Thuriféraire marche devant celles-ci.

Si l'on porte le Saint-Sacrement, il doit y avoir deux Thuriféraires. Il est défendu d'en mettre davantage. Tous deux marchent devant le dais, en balançant l'encensoir, sans se retourner. Ils portent l'encensoir à l'intérieur du défilé, c'est-à-dire que celui de droite le tient de la main gauche, et celui de gauche de la main droite.

Pour se souvenir de la place que le Thuriféraire doit occuper il suffit de se rappeler que, dans la pensée de l'Église, les fumées odoriférantes de l'encens honorent le centre de la procession : soit la croix, soit les reliques soit le Saint-Sacrement.

3^o Le Porte-Croix et les Acolytes

Il est naturel que l'image du Sauveur précède ses disciples comme le guide précède son peuple. Aussi porte-t-on toujours la croix en tête des processions.

Cette croix a un crucifix et une

hampe. Le crucifix doit être tourné en avant.

C'est généralement un Clerc en surplis et toujours tête nue qui est chargé de cette fonction. Dans les processions les plus solennelles, qui appellent le développement de toute la hiérarchie, elle est portée par un Sous-Diacre¹ revêtu des ornements de son Ordre, c'est-à-dire amict, aube, cordon, tunique ou chasuble pliée suivant le cas.

Chaque Ordre de Religieux et chaque confrérie en costume porte sa croix, tandis qu'en règle générale le Clergé séculier marche sous une seule croix : celle de l'église qui fait la procession ou celle de la cathédrale, si le Chapitre est présent.

Toutefois si c'est l'usage, chaque corps du Clergé séculier (paroisses, instituts ecclésiastiques, collégiales) peut marcher sous sa propre croix.

* * *

Toute croix de procession doit être

¹. Distinct du Sous-Diacre d'office, quand l'Évêque officie.

accompagnée de deux Acolytes, portant des chandeliers bas, dont les cierges sont toujours allumés.

Ces lumières ont pour but d'honorer l'image du divin Crucifié, comme autrefois les flambeaux portés auprès des images impériales que l'on adorait.

L'usage de porter des cierges en procession tirerait d'ailleurs son origine du droit public romain qui donnait à certains magistrats le privilège de se faire précéder d'un flambeau. On portait aussi un réchaud pour allumer celui-ci au besoin. Ce serait l'ancêtre de notre encensoir portatif.

L'honneur qu'on rendait jadis à tous ceux qui portaient la robe prétexte, (vêtement blanc bordé de pourpre) fut réservé à l'Empereur, à partir des Antonins. Quand le Pape occupa à Rome la place du Prince, c'est-à-dire au V^e siècle avec l'invasion des barbares, cette distinction devint la marque du souverain Pontificat. Le célébrant, quel qu'il soit, tient la place du Pape et, pour ce motif, a le droit d'être précédé de cierges.

L'attitude des Acolytes s'inspirera de leur raison d'être. D'une part ils s'arrangeront pour précéder toujours le Clergé, et d'autre part ils accompagneront toujours la croix, en marchant aux côtés de celui qui la porte, puisque leur fonction consiste à honorer l'image de Jésus-Christ.

Si toutefois, comme il arrive souvent à l'intérieur des églises, l'espace est trop étroit pour que trois Clercs mar-

chent de front, les Acolytes précéderont le porte-Croix. Mais à aucun prix ils ne se sépareront de lui, par exemple pour contourner l'autel, une relique exposée solennellement, le lit funèbre ou le catafalque etc..., ou lors d'un arrêt si le crucigère est amené à se placer d'un côté (de préférence à droite).

LA CROIX ARCHIEPISCOPALE.

Les Archevêques ont pour prérogative de faire porter une croix devant eux, non seulement dans les processions proprement dites, mais toutes les fois qu'ils marchent en se présentant avec leur caractère officiel, et cela dans toute l'étendue de leur province ecclésiastique. Certains évêques ont aussi le privilège de cet insigne.

Cette croix n'est pas la croix de procession ordinaire, ni la croix du Chapitre, ni la croix de tel ou tel corps constitué. Elle ne se distingue pourtant pas des autres croix dites processionnelles et ne porte elle aussi

qu'un seul croisillon¹. Les croix à double croisillon sont des croix de fantaisie et usitées seulement dans l'art héraldique².

EN PROCESSION.

Puisque la croix archiépiscopale est portée pour la personne même de l'Archevêque, afin de mettre sans cesse sous ses yeux son divin modèle, et le fortifier sous sa charge pastorale, l'image du Crucifié doit être constamment tournée vers lui, à l'inverse de toutes les autres croix. Elle précède immédiatement le Prélat. Lorsque les Chanoines sont parés — et seulement en ce cas — cette croix se porte avant leur cortège. S'ils ne sont pas parés, les Chanoines suivent l'Archevêque, les plus dignes les premiers.

AU CHŒUR la croix archiépiscopale se fixe sur une base, placée en face

1. Martinucci la demande en argent doré et, pour plus de commodité, avec une hampe démontable en plusieurs parties.

2 LEROSEY, *Introduction à la lit.*, p. 147.

du trône pontifical *du côté de l'évangile*, et y demeure tout le temps de la fonction.

QUAND L'ARCHEVÊQUE DONNE SA BÉNÉDICTION SOLENNELLE ou la bénédiction papale¹, le Clerc chargé de porter cette croix vient s'agenouiller devant le Pontife, sur le premier degré du trône ou de l'autel, suivant le cas. Il ne fait aucune révérence, ni à l'autel ni à l'Évêque. Le Pontife par respect pour le Sauveur, doit alors se découvrir, c'est-à-dire ôter la mitre ou la barrette. En pareilles circonstances les Evêques au contraire mettent la mitre ou la barrette.

EXCEPTIONS. L'Archevêque ne fait pas porter sa croix devant lui, en présence d'un Prélat qui lui est supérieur, par exemple un Cardinal ou un Légat apostolique. S'il est lui-même Cardinal, on ne la porte pas en présence d'un

1. Cette bénédiction ne se donne que deux fois par an : le jour de Pâques et à une autre fête au choix du Pontife.

autre Cardinal, mais on la porte en présence de tous autres Prélats.

Pour un concile provincial toutefois le Métropolitain étant le président des assises, il convient qu'il soit précédé de sa croix, insigne de sa dignité archiépiscopale.

Enfin, aux ténèbres de la Semaine Sainte, en signe de deuil, on ne porte pas cette croix.

EN RÈGLE GÉNÉRALE la croix archiépiscopale servira de croix de procession toutes les fois que le Clergé accompagnant l'Archevêque ne sera pas nombreux.

a) Si la procession est très longue et très solennelle, on pourra porter *la croix de procession ordinaire* en tête du clergé puis la croix archiépiscopale devant les Chanoines parés ou non parés et devant le clergé paré. Si le Chapitre est absent, on la porte devant l'Archevêque lui-même.

b) Dans les processions *les Ordres religieux et les Confréries* en costume particulier peuvent marcher sous leur

propre croix, sans tenir compte de la croix archiépiscopale.

LES ACOLYTES.

Lorsque l'Archevêque, en cappa, se rend à la cathédrale ou en sort, accompagné du Chapitre, sa croix n'est pas accompagnée d'Acolytes.

Mais quand la croix archiépiscopale tient lieu de croix de procession, ou double celle-ci (si telle est la coutume) en cas de longue procession, deux Acolytes l'accompagnent en portant les chandeliers.

TENUE DU CRUCIGÈRE.

Le Clerc chargé de porter la croix de l'Archevêque est revêtu de la soutane violette et du manteau noir. Il remplace le manteau par le surplis si le Prélat doit être paré au cours de la cérémonie¹.

4^o Le Clergé régulier.

Les Religieux ou Réguliers précèdent toujours les membres du Clergé sécu-

¹. Il est paré si le Chapitre ou le Clergé est paré lui-même.

lier, parce qu'ils sont considérés comme moins dignes.

Eux-mêmes se partagent en quatre grandes catégories, qui se placent dans l'ordre suivant :

Les Mendians,

Les Moines,

Les Clercs réguliers,

Les Chanoines réguliers.

Dans chacune de ces catégories, les Ordres religieux se rangent par rang d'ancienneté, le moins ancien en avant.

Par rang d'ancienneté on entend, comme pour les confréries, l'époque de leur résidence dans le pays. On peut s'en tenir aussi à l'ancienneté de la fondation de l'Ordre, ou à la coutume locale.

Chaque Congrégation religieuse, si c'est l'usage, peut se faire précéder de sa propre croix, accompagnée de deux Acolytes. Les Ordres religieux doivent marcher sous leur croix.

Afin qu'elles se distinguent de la Croix du Clergé Séculier, ces croix portent un voile de la couleur liturgique

du jour. C'est une bande d'étoffe, de 0^m40 environ de largeur, ornée de galons et même de broderies, surtout des Armoiries ou des emblèmes particuliers de l'Ordre.

5^o Le Clergé Séculier

Tous les membres du Clergé séculier, fussent-ils très jeunes et seulement tonsurés, marchent après les Religieux.

Si c'est l'usage, chaque Corps — collégiales, paroisses, instituts ecclésiastiques — peut marcher sous sa propre croix, toujours accompagnée de deux Acolytes.

Le Chapitre de la cathédrale est le dernier, parce que le plus digne. Il est précédé de sa croix.

Dans chacun de ces corps on suit l'ordre des ordinations : tonsurés, portiers, lecteurs, exorcistes, acolytes, sous-diacres, diacres et prêtres.

Entre eux leur préséance dépend de leur date d'ordination.

En dernier viennent les Chanoines



non parés¹, les Clercs, puis les Prêtres, puis les Chanoines parés. Ceux qui portent des ornements sacrés doivent en effet précéder immédiatement l'Officiant. Entre Chanoines du même ordre (titulaires ou honoraires) la préséance se marque par la date de promotion.

6° Les Prélats.

Les Prélats étant les plus dignes du Clergé marchent devant l'Officiant.

Cependant, si des Prêtres sont parés ou si le Chapitre de la cathédrale est présent, les Prélats marcheront derrière l'Officiant.

7° Les Cérémoniaires.

Dans les processions les Maîtres de cérémonies ou cérémoniaires n'ont point de place fixe. Ils se tiennent aux endroits où leur présence est utile et ils veillent que tout se passe avec ordre. Ils ont toujours la tête décou-

1. En principe tous les Chanoines présents à une cérémonie pontificale doivent être parés.

verte et marchent près de l'Officiant, s'ils ne sont pas occupés ailleurs.

8° L'Officiant.

Celui qui préside la procession, Evêque ou Prêtre, marche toujours le dernier. Si c'est un Prêtre et qu'un Evêque est présent, celui-ci marche derrière l'Officiant.

L'officiant paré est toujours accompagné.

L'Evêque du diocèse aura de chaque côté un Diacre assistant. Un autre Evêque, officiant régulièrement au faldistoire, aura un Diacre et un Sous-Diacre.

Si l'Officiant est seulement Chanoine ou Prêtre, il sera assisté du Diacre ou du Sous-Diacre, qui soutiendront les bords de la chape.

L'Evêque non paré, c'est-à-dire en cappa, ne sera accompagné que de deux Chanoines en habit de chœur. S'il est en mozette, du Cérémoniaire seulement.

Si le Sous-Diacre porte la croix de

procession, le Diacre se placera à gauche du Célébrant, selon ce principe : Si deux personnes marchent ensemble, la plus digne marche à droite de l'autre.

Ainsi pour la Messe pontificale, le Prêtre assistant marche à droite du Diacre ; pour l'Absoute, le Célébrant se place à droite du Diacre. Règle qui souvent est mal observée en cette circonstance.

9° Derrière l'Officiant.

S'il est Evêque, l'Officiant est suivi de son Caudataire, des quatre Porte-insignes et de ses Familiers. Avec eux se termine la procession. S'il est Prêtre, l'Officiant est le dernier de tous.

Les Evêques, qui sont régulièrement revêtus du mantelet, marchent derrière l'Officiant deux à deux, mais jamais accompagnés de Chanoines ou de Prêtres.

10° Après la Procession.

Tous les fidèles peuvent suivre la procession. Dans les églises pourtant,

lorsque le cortège ne sort pas, il est à souhaiter que les fidèles demeurent à leur place, à l'exception de délégations peu nombreuses des groupements ou œuvres invités à y prendre part.

En tout cas les notables et les magistrats marchent les premiers, derrière l'Officiant, les hommes ensuite, les femmes en dernier lieu.

Les associations pieuses, sans costume long, qui n'ont pas pris place en tête des Confréries, peuvent marcher avec les fidèles.

I. PROCESSIONS GÉNÉRALES.

Nous appelons ainsi les processions qui se font en tout lieu et d'une façon habituelle. Les unes sont simples et ne requièrent qu'un nombre restreint de Ministres et de Clercs, les autres sont solennelles et exigent la présence de tout le Clergé.

A. CÉRÉMONIES PONTIFICALES.

1^o RÉCEPTION DES ÉVÊQUES.

Un Évêque qui vient seulement assister à une cérémonie entre individuellement au Chœur, précédé d'un Clerc, et en sort de même.

L'Évêque du diocèse qui vient célébrer les fonctions sacrées ou un Évêque étranger invité à officier au trône peut être reçu à la porte principale de l'église ou de la chapelle.

Une procession s'organise alors en cet ordre : le Porte-Croix et les Acolytes, le Clergé local, le Porte-bénitier et enfin le Supérieur de l'Église ou le plus digne du Chœur. Ce dernier revêt seulement son *habit de chœur*, sans *étole*, ni *chape*.

A. Dans toutes les églises de son diocèse, l'Évêque peut être reçu à la porte de l'église et conduit processionnellement à l'autel du Saint-Sacrement¹.

1. A la cathédrale les Chanoines ont le devoir de l'Association, c'est-à-dire de recevoir l'Évêque diocésain en cortège et non en procession. Ils vont le chercher à son palais épiscopal ou se rendent à la porte de l'église, sans Porte-Croix ni Acolytes. Après l'aspersion, ils le conduisent à l'autel du Saint-Sacrement, tandis que le Clergé se rend directement au lieu où commencera l'Office : au secretarium ou un chœur.

Le Cérémonial est très simple et il faut prendre garde de le compliquer.

Le Prêtre le plus digne *présente l'aspersoir* à l'Évêque avec les baisers ordinaires. Le Pontife se signe d'eau bénite, asperge celui qui lui a offert l'aspersoir, puis les Ecclésiastiques présents, et enfin les fidèles. Tous se mettent à genoux pendant l'aspersion, à l'exception des Chanoines¹.

B. Si le Prélat n'est pas l'Évêque diocésain (étranger au diocèse, titulaire, coadjuteur ou auxiliaire) on lui présente seulement l'extrémité de l'aspersoir afin qu'il le touche des doigts et se signe. Il ne doit asperger personne, car il n'a pas juridiction en ce lieu.

En toutes circonstances on sonne les cloches. On touche l'orgue toutes les fois que son usage n'est pas interdit. Aucun chant n'est prescrit.

La procession se rend à l'autel du Saint-Sacrement, où l'Évêque s'age-

1. Le dimanche il n'y a pas d'autre aspersion, si la Messe pontificale doit être célébrée.

nouille quelques instants sur un prie-Dieu. Elle se rend ensuite au Chœur.

2^o VISITE PASTORALE.

Lorsque l'Évêque fait *lui-même* la visite pastorale des églises ou chapelles de son diocèse, on doit suivre un cérémonial plus solennel, qui rappelle celui que prévoit *le Cérémonial des Évêques* pour la première entrée d'un nouvel Évêque dans sa ville épiscopale.

Outre le bénitier, on préparera un crucifix, l'encensoir et la navette¹.

Le plus digne de l'église se revêt de la chape blanche et se rend en procession à la porte principale.

Lorsque l'Évêque entre, il lui présente le crucifix à baiser, l'aspersoir puis la cuiller avec les baisers ordinaires. Le Prélat impose et bénit l'encens. Celui qui reçoit prend l'encensoir et encense l'Évêque de trois coups doubles. La procession² se rend

1. Il convient de placer un tapis et un coussin à l'entrée de l'église, mais il n'y faut jamais mettre de prie-Dieu.

2. On chante *Sacerdos et Pontifex* ou *Ecce sacerdos magnus*.

à l'autel du Saint-Sacrement, puis au Chœur, où se chantent les versets et l'oraison prescrits, l'Antienne du Titulaire de l'église avec l'oraison correspondante.

Ce cérémonial ne doit jamais être usité en dehors de la visite pastorale. Il ne le sera pas non plus si l'Évêque diocésain délègue pour cette cérémonie un Évêque auxiliaire ou coadjuteur, un Archidiacre même Archevêque titulaire.

3° PROCESSION DU SECRETARIUM AU CHŒUR

L'Évêque qui va chanter la Messe pontificale peut revêtir les ornements sacrés dans une chapelle de la cathédrale, appelée *secretarium*.

La procession se forme alors à la fin du chant de Tierce.

Le Thuriféraire, avant le départ, remet la navette au Prêtre assistant et se présente à genoux devant l'Évêque pour l'imposition de l'encens¹.

1. Avant le départ de la procession, le Prélat se lève pour saluer la croix de procession.

Le Porte-Crosse présente la crosse et le Pontife s'assied jusqu'au moment de partir lui-même.

L'ordre du cortège est le suivant :

- 1° Le Thuriféraire,
- 2° Le Sous-Diacre porte-Croix, entre les deux Acolytes,
- 3° Les Membres du Clergé en surplis,
- 4° Les Chanoines, revêtus de leur ornements,
- 5° Le Sous-Diacre de la Messe portant l'Évangilaire,
- 6° Le Prêtre assistant ayant le Diacre à sa gauche,
- 7° Le Pontife entre les deux Diacres assistants,
- 8° Le Caudataire,
- 9° Les Clercs porte-insignes,
- 10° Les Familiers.

B. OFFICES SOLENNELS.**1^o ENTRÉE NON SOLENNELLE.**

Si les membres du Clergé occupent déjà les stalles, la procession qui ouvre l'Office et se rend de la sacristie au Chœur, ne comprendra que les Ministres Sacrés et leurs Servants : Acolytes Cérémoniaire, en certains cas Thuriféraire.

En arrivant tous doivent saluer le Clergé par une inclination de tête de l'un et de l'autre côté. On commence toujours par le côté où se tient le plus digne, soit un Prélat, soit M. le Curé de la Paroisse, soit M. le Supérieur, soit l'Hebdomadier.

2^o ENTRÉE SOLENNELLE.

Si le clergé entre au chœur processionnellement, le Maître des cérémonies peut faire placer les membres du clergé, à la sacristie, sur deux lignes, chacun suivant la place et le côté qu'il occupera au chœur.

Le moment venu, le Maître de céré-

monies donne un signal et tous inclinent la tête vers la croix et vers l'Officiant, puis se mettent en procession dans l'ordre suivant :

Les Acolytes marchent en tête¹ ; ils sont suivis des Clercs, petits et grands ; les membres du clergé marchent deux à deux, les moins dignes les premiers ; viennent ensuite l'Officiant et ses Ministres.

a) **Pour la Messe solennelle** le Sous-Diacre, puis le Diacre et enfin le Célébrant, tous trois couverts de la barrette et ayant les mains jointes, marchent l'un derrière l'autre.

Le Cérémoniaire se tient à droite des Ministres sacrés.

Le Thuriféraire peut ne se rendre à l'autel qu'au commencement de l'encensement, mais s'il porte l'encensoir, il doit marcher le premier, devant les Acolytes.

S'il ne porte pas l'encensoir, il peut marcher avec les membres du Clergé, avec ceux de son Ordre, ou bien se

1. Dans les Chapitres seulement, la croix de procession est portée en tête du clergé, par un Clerc en surplis, entre les deux Acolytes.

placer en tête de la procession, les mains jointes.

Si la Messe n'est pas précédée de l'aspersion, le Thuriféraire, s'il précède les Acolytes, prend de l'eau bénite en entrant à l'église et fait le signe de croix.

Les Acolytes n'en prennent pas.

Le Cérémoniaire en présente au Sous-Diacre, puis au Diacre,

Le Diacre, se tournant sur sa droite, en présente au Célébrant.

Avant de recevoir l'eau bénite, les Ministres sacrés ont soin de se découvrir et de faire passer leur barrette dans la main gauche. Ils font le signe de la croix et se couvrent de nouveau.

b) **Aux Vêpres solennelles** les Chantres marchent immédiatement derrière les Acolytes ; les Chapiers suivent le Clergé et marchent deux à deux, les mains jointes ; les deux plus dignes accompagnent l'Officiant et relèvent le bord de sa chape de la main la plus proche, l'autre main étant appuyée sur la poitrine.

L'Officiant et tous les Chapiers sont

couverts de la barrette, tandis que tous les autres membres du Clergé doivent être découverts.

En entrant dans l'église, l'Officiant et les Chapiers se découvrent et font passer leur barrette dans la main gauche.

Le Cérémoniaire présente l'eau bénite aux Chapiers. Le premier d'entre eux en donne à l'Officiant. Ils se signent tous trois, puis se recouvrent.

S'il n'y a pas de Chapiers, le Cérémoniaire et le Thuriféraire ou un autre Clerc, marchent tête nue aux côtés de l'Officiant et relèvent les bords de sa chape, comme font les Chapiers.

Le Cérémoniaire offre de l'eau bénite à l'Officiant seulement.

3^o PROCESSION DE L'ÉVANGILE

Dans tous les rites, la lecture du saint Évangile constitue le point culminant de la première partie de la Messe ou Messe des Catéchumènes. Elle est toujours entourée d'une grande pompe.

La procession avec le saint livre fait partie de ce cérémonial. Deux Clercs accompagnent ou précèdent celui qui va faire la lecture. Ils portent des cierges allumés¹.

1. En 405 Saint Jérôme signale déjà les Acolytes à Bethléem. A Vigilance, qui reprochait aux chrétiens de brûler des lumières en plein jour, il répond : « Dans tout

Chez les Maronites, le Sous-Diacre encense pendant la procession. Chez les Arméniens, le Thuriféraire fait aussi partie du cortège, mais il n'encense que pendant le chant de l'Évangile, à chaque finale.

Chez les Syriens et chez les Coptes, la lecture de l'Évangile, au lieu d'être officiellement attribuée au Diacre, comme dans tous les rites orientaux, est la fonction du Célébrant lui-même, Evêque ou Prêtre. La procession se fait autour de l'autel et se termine à l'estrade ou à l'ambon.

Pendant cette marche liturgique, le chœur exécute des chants.

Quant aux Grecs, cette procession de l'Évangile est très solennelle. Elle porte le nom de « PETITE ENTRÉE » par opposition à la « GRANDE ENTRÉE », qui se fait à l'Offertoire et qui consiste dans la translation solennelle du pain et du vin, du petit autel de l'offrande à l'autel du sacrifice.

Cette « PETITE ENTRÉE » du rite byzantin se fait ainsi : Avant toute lecture, de l'ancien ou du nouveau testament, le Prêtre prend l'Évangélaire et le donne au Diacre qui lui baise la main.

Précédés des Clercs portant les cierges et les fiabelles décorés de séraphins, ils sortent du sanctuaire par la porte nord de l'iconostase (à gauche des assistants) et descendent les degrés.

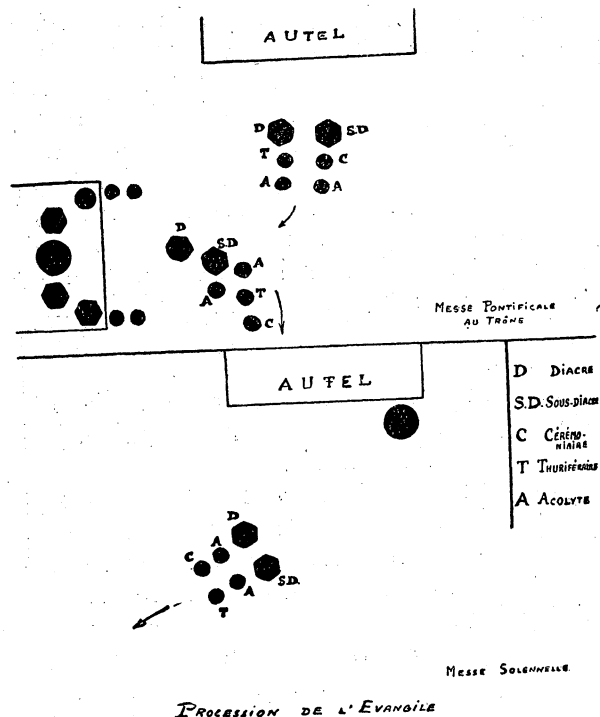
Le cortège fait le tour intérieur de l'église et rentre par le milieu, en face de l'autel. Arrivés au centre de la nef, le Prêtre fait une prière à voix basse, puis bénit « la sainte entrée » sur la demande du Diacre. Il baise le livre, que le Diacre élève ensuite devant lui, en disant à haute voix : « Debout ! Devant la Sagesse ! »

La procession entre alors dans le Saint des Saints par la porte centrale ou porte royale. Le Diacre dépose l'Évangélaire sur l'autel. Il le reprendra après la lecture de l'épître et les chants intercalaires. Encore précédé des Acolytes, il sortira du sanctuaire une seconde fois, mais par la porte royale, et chantera le saint Évangile.

*
* *
*

l'Orient on allume des cierges pour lire l'Évangile quand le soleil brille. Ce n'est point pour chasser les ténèbres, mais en signe de joie.»

Adv. Vigilantium. P.L., t. XXIII, col. 345, 361.



A la Messe pontificale la procession quitte l'autel et se rend au trône, puis à l'ambon.
A la Messe solennelle ordinaire la procession se rend directement de l'autel à l'ambon.

Dans notre Messe Pontificale nous avons aussi deux déplacements du Diacre avant le chant de l'Évangile.

La première fois, il place le livre sur l'autel et se rend au trône de l'Évêque pour baiser sa main. La seconde fois, il porte l'Évangélaire et, accompagné du Sous-Diacre, des Acolytes, du Thuriféraire et du Cérémoniaire, il retourne aux pieds du Pontife pour lui demander sa bénédiction.

Le cortège se rend ensuite à l'ambon, ou au lieu où doit se faire la lecture de l'Évangile.

Lorsque le Chœur est vaste et que les Ministres marchent gravement en bon ordre, on retrouve parfaitement la procession qui se fait dans les rites orientaux.

Le Cérémoniaire marche le premier, puis vient le Thuriféraire, ensuite les Acolytes, le Sous-Diacre et enfin le Diacre portant l'Évangélaire.

* * *

A la Messe solennelle ordinaire,

le Diacre, après avoir fait imposer et bénir l'encens par le Prêtre, s'agenouille sur le marchepied et récite la prière préparatoire. Il se relève, prend le livre des Évangiles sur l'autel, comme le recevant de Notre-Seigneur lui-même.

Puisque nul ne peut annoncer la « bonne nouvelle » sans être envoyé, le Diacre se prosterne devant le Célébrant, qui représente Jésus-Christ, lui demande sa bénédiction, la reçoit profondément incliné, et, en signe de reconnaissance, il lui baise la main.

Au bas des degrés de l'autel, le cortège s'est préparé. Le Sous-Diacre s'est légèrement déplacé sur sa gauche afin d'avoir le Diacre à sa droite. Les Acolytes ont pris leurs chandeliers pour montrer que l'Évangile est la lumière du monde et sont venus se placer au second rang, l'un à côté de l'autre. Enfin le Cérémoniaire, ayant à sa droite le Thuriféraire, occupent le troisième rang.

Tous font la génuflexion à l'autel, lorsque le Diacre a descendu les degrés,



portant solennellement le saint Livre des Évangiles, tel Moïse descendant du Sinaï, portant les Tables de la Loi, pour les transmettre au peuple.

La procession est en marche vers le lieu où l'Évangile doit se chanter. Le Cérémoniaire est en tête, puis vient le Thuriféraire, portant de la main droite, l'encensoir fumant ; viennent ensuite les Acolytes, enfin le Sous-Diacre et le Diacre s'avancent au milieu d'un nuage d'encens.

De quel respect n'entoure-t-on pas l'Évangéliste, qui renferme la parole de Dieu ? C'est dans la liturgie catholique, le seul livre qui soit salué, encensé, baisé.

LES FUNÉRAILLES.

Le Clergé se forme en procession pour chercher le corps du défunt à domicile et le conduire à l'église (levée du corps), puis pour le porter à son lieu de repos.

1^o La levée du corps.

Le rituel prescrit un premier cortège

pour aller de l'église au lieu où le corps du défunt a été exposé. On suit l'ordonnance accoutumée.

Un Clerc porte le bénitier et l'asper-soir. Il marche devant le Crucigère et les Acolytes.

L'Officiant est revêtu du surplis et de l'étole noire, avec ou sans la chape noire, mais toujours couvert de la barrette.

S'il n'a pas la chape, il marche seul, le dernier.

S'il est revêtu de la chape, il convient qu'il soit assisté de deux Prêtres ou deux Clercs en surplis.

En arrivant près du lit funèbre, le Porte-Croix et les Acolytes se placent à la tête du défunt, et l'Officiant aux pieds. On se découvre et des cierges sont distribués au Clergé.

Après la récitation du *De profundis* et la reprise de l'antienne, la procession retourne à l'église dans l'ordre où l'on est venu et par la voie la plus directe.

Le cercueil est porté, à bras ou sur un char, derrière le Clergé, les pieds du défunt en avant.

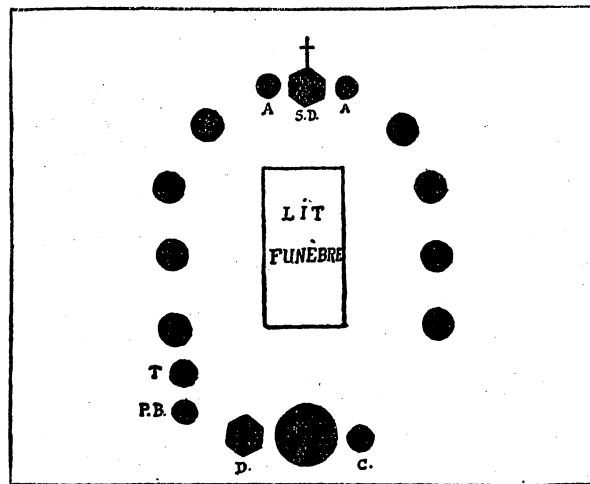
Les fidèles, parents et amis, ainsi que les ecclésiastiques en tenue de ville suivent le cercueil, les hommes d'abord les femmes ensuite.

Ceux qui portent des couronnes ou des fleurs marchent immédiatement derrière le cercueil ou de chaque côté. Sur le cercueil même on ne doit placer ni fleurs ni couronnes, mais seulement les insignes religieux, civils ou militaires du défunt¹.

Pour le retour à l'église le Prêtre entonne l'antienne, *Exsultabunt Domino* et les Chantres exécutent le psaume *Miserere*, alternant avec le Clergé. On peut y ajouter, si le trajet est long, des psaumes graduels ou d'autres psaumes tirés de l'Office des morts. A la fin de chacun d'eux, on doit chanter, *au singulier* : *Requiem aeternam dona EI Domine*.

En arrivant à l'Eglise on interrompt le chant ou la récitation des psaumes

1. Une mozette pour un Chanoine, une étole violette pour un Prêtre, une étole diaconale violette pour un Diacre, un manipule violet pour un Sous-Diacre. La barrette ne se met pour aucun des précédents, mais seulement pour les Clercs tonsurés ou minorés.



- D. Diacre
- S. D. Sous-Diacre
- C. Cérémoniaire
- T. Thuriféraire
- A. Acolyte
- P. B. Porte-bénitier

pour redire ce verset, puis reprendre l'antienne *Exsultabunt*.

Le lit funèbre ne doit jamais être placé dans le chœur, quelle que soit la qualité du défunt.

Le cercueil d'un Évêque, Archevêque, Cardinal ou Patriarche, ne sera jamais sous un baldaquin. Ce privilège est réservé au Souverain Pontife.

A l'**Absoute** le Sous-Diacre se place à la tête du défunt, les Acolytes de chaque côté¹. Les membres du Clergé entourent le lit funèbre, en portant des cierges allumés, les moins dignes au-près de la croix de procession.

L'Officiant se tient devant les pieds du défunt, le Diacre à sa gauche, le Cérémoniaire à sa droite. Le Thuriféraire et le Porte-bénitier se placent à la gauche du Diacre.

2° La conduite au cimetière.

Après l'absoute, le cercueil est porté au cimetière en procession.

Le cortège s'ordonne comme pré-

1. Ils ne doivent jamais poser les chandeliers sur le pavé.

cédemment avec cette différence qu'un Clerc est chargé d'emporter l'encensoir et la navette, si la tombe doit être bénite. En ce cas le Thuriféraire marche devant la croix, à la gauche du Porte-bénitier.

a) Si le cimetière est éloigné, les Ministres sacrés quittent les ornements. L'Officiant se revêt du surplis, de l'étole noire, avec ou sans chape.

b) Si le cimetière est tout proche de l'église, les Ministres sacrés conservent leurs ornements sans manipules. Le Sous-Diacre porte lui-même la croix, le Diacre accompagne le Célébrant en se plaçant à sa gauche.

On chante l'antienne *In paradisum*. Si elle ne suffit pas, on y ajoute des psaumes, comme à la levée du corps.

Arrivé au lieu de la sépulture, on se range comme pendant l'absoute. Le Thuriféraire, le Porte-bénitier et le Diacre sont à la gauche du Prêtre, le Cérémoniaire à droite.

Après les prières inscrites au Rituel, on retourne à l'église dans l'ordre où l'on est venu. L'Officiant dit *Si ini-*

quitates et récite le *De profundis* en alternant avec les membres du Clergé, les versets et l'oraison.

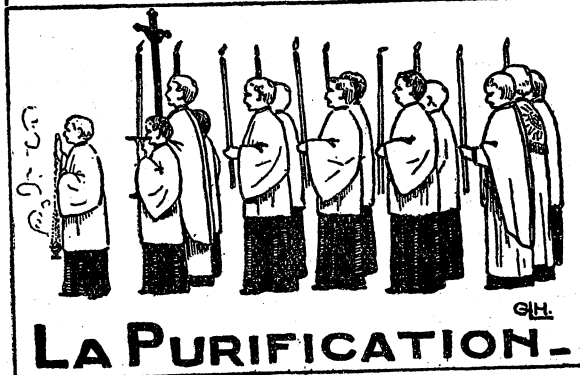
3^o Funérailles des enfants.

La croix de procession est dépourvue de hampe. Le Clergé ne porte pas de cierges. L'Officiant revêt l'étole blanche sur le surplis, et, s'il le veut, la chape blanche. La couleur blanche est obligatoire, même pendant les trois derniers jours de la Semaine Sainte.

Auprès du lit funèbre on chante l'antienne *Sit nomen Domini* et le psaume *Laudate pueri*; pendant le trajet les psaumes indiqués au Rituel; en entrant dans l'église le *Gloria Patri*.

Pour la conduite au cimetière et le retour à l'église, il n'y a rien de particulier. Il suffit de chanter les psaumes prescrits par le Rituel.

II. PROCESSIONS DE L'ANNÉE LITURGIQUE



(2 Février)

Origine

Parmi les savants les uns croient que cette fête est d'institution apostolique, les autres lui donnent une origine païenne.

Afin de détourner le peuple de la licence des fêtes idolâtriques, l'Eglise aurait remplacé les réjouissances des Romains par des solennités chrétiennes, préférant sanctifier ce qui existe plutôt que de le détruire.

Ainsi le pape Gélase (492-496) aurait substitué la procession de la Chandeleur aux Lupercales ou aux Amburbales, célébrées les premières en l'honneur de Pan, le dieu des bergers, le protecteur des troupeaux contre la rapacité des loups, les secondes en l'honneur de Cérès, la déesse des moissons.

Il paraît certain que la Purification, d'origine orientale, fut adopté à Rome par le pape Sergius (687-701) avec son rit particulier des cierges.

Cérémonial.

La procession de la « Chandeléur » suit immédiatement la bénédiction et la distribution des Cierges.

Le Célébrant est revêtu de la chape violette, le Diacre et le Sous-Diacre de la chasuble pliée, de même couleur, sans manipule.

Lorsque le Célébrant a chanté la dernière oraison, le Thuriféraire monte auprès de lui, au coin de l'épître, et présente la navette au Diacre. Il ouvre l'encensoir et le Célébrant met et bénit l'encens. On allume les cierges du clergé.

Le Sous-Diacre va prendre alors la croix de procession à la crédence, et, accompagné des Acolytes qui portent leurs chandeliers, se place à l'entrée du chœur. Le Thuriféraire, portant l'encensoir fumant, se tient derrière le Sous-Diacre, afin d'être le premier du cortège.

Lorsque le Cérémoniaire a donné au Diacre le cierge allumé du Célébrant,

qui le reçoit avec les baisers, et le sien, il lui fait signe d'annoncer la procession. Le Diacre se tourne alors vers les Assistants par sa gauche et chante :

Procedamus in pace. | *Mettons-nous paisiblement en marche.*

Le Chœur répond :

In nomine Christi. | *Au nom du Christ.*
Amen. | *Qu'il en soit ainsi.*

Et le cortège se met en marche, après avoir fait la révérence convenable¹.

Ce qui caractérise cette procession, ce sont les cierges allumés que tiennent à la main tous ceux qui y participent, à l'exception du Thuriféraire, du Sous-Diacre Porte-Croix, des Acolytes, du Cérémoniaire et des Chantres.

1. Le Célébrant, et le Diacre à sa droite, vont au milieu de l'autel, s'inclinent devant la croix, descendent les degrés, genuflectent si le Saint-Sacrement est dans le tabernacle, puis reçoivent leurs barrettes du Cérémoniaire. Si le St Sacrement n'y est pas le Diacre genuflecte, mais le Célébrant fait seulement l'inclination profonde. Ils se couvrent et le Diacre se place à gauche de l'officiant, en tenant son cierge de la main gauche.

Au départ on sonne les cloches et on chante les antiennes suivantes :

*Adórna thálamum tu-
um...*

Orne, ô Sion, ta demeure, et accueille le Christ Roi. Reçois avec affection Marie, qui est la porte du ciel.

*Respónsum accépit
Simeon...*

Siméon avait reçu de l'Esprit-Saint la révélation qu'il ne verrait pas la mort avant d'avoir vu l'Oint le Seigneur...

En rentrant dans l'église¹ les Chantres commencent le répons suivant, lors même que les antiennes ne seraient pas toutes chantées.

*Obtulérunt pro eo
Dómino...*

*Ils offrirent pour lui
au Seigneur une paire
de tourterelle.*

Après avoir fait à l'autel la révérence convenable (le Porte-Croix et les Acolytes ne font pas la genuflexion), les Servants vont déposer à la

¹. Si la procession en est sortie, ou, à l'entrée du sanctuaire si la procession s'est déroulée à l'intérieur de l'église.

crédence les objets qu'ils portaient, le Thuriféraire va préparer l'encensoir, les Ministres Sacrés déposent les ornements violets et se revêtent des ornements blancs pour la Messe. Chacun se rend à sa place et éteint son cierge.

* * *

Dans les petites églises de paroisse, s'il y a trois Clercs, l'un portera la croix de procession, les deux autres marcheront de chaque côté de M. le Curé, tous trois portant un cierge allumé. S'il y en a un quatrième, il prendra l'encensoir et marchera devant la croix. S'il n'y a pas de Chantres, le Célébrant est autorisé à réciter, alternativement avec les Clercs qui l'assistent, les antiennes, verset par verset.

* * *

Si l'Évêque officie, il s'assied après la distribution des cierges, reçoit la mitre du premier Diacre assistant,

puis la cuiller de l'encensoir du Prêtre assistant.

Il impose et bénit l'encens. Debout à sa place le premier Diacre chante : *Procedamus in pace*, le Prélat se lève et salue la croix de procession qui est portée devant lui par un Sous-Diacre paré de la chasuble pliée, puis s'assied de nouveau pendant que la procession se met en marche.

Le moment venu, le second Diacre assistant reçoit du familier un cierge allumé et le met dans la main gauche de l'Évêque, avec les baisers. Celui-ci porte en effet son cierge de la main gauche, afin de pouvoir bénir de la droite¹.

On applique les règles ordinaires pour l'ordre de la procession.

Tous ceux qui remplissent une fonction ne portent pas de cierge. Ne se couvrent pas de la barrette, si l'on sort de l'église : les Cérémoniaires, Thuriféraires, Porte-Croix, Acolytes,

1. Si l'Évêque n'est pas dans son propre diocèse ou s'il est seulement titulaire, il porte son cierge de la main droite, puisqu'il n'a pas le droit de bénir le peuple présent.

Porte-insignes, Chantres et familiers.
Si l'on ne sort pas de l'église, tous ceux qui sont parés se couvrent, à l'exception du Porte-Croix.



DIMANCHE DES RAMEAUX

Origine

Il paraît que l'Église de Jérusalem donna naissance à cette solennité. L'évêque Saint Cyrille (315-386) y fait allusion dans sa dixième cathéchèse et il est certain que, vers l'an 400, elle était déjà célèbre. Les moines et les solitaires de Palestine, de Syrie et d'Égypte passaient le carême dans une profonde retraite et en sortaient le dimanche des Rameaux pour assister à la procession du triomphe du Christ.

Jusqu'au jour où les Turcs interdirent cette cérémonie, les Franciscains portaient, dès le matin, du village de Bethphagé et descendaient en cortège au Saint-Sépulcre. Le Père Gardien de Terre Sainte, en habits pontificaux, montait sur un ânon qu'on avait couvert de vêtements. De nos jours le Patriarche latin de Jérusalem, renouant la tradition, se rend de Bethphagé à l'église de Ste-Anne des Pères blancs. Une interminable procession l'accompagne et redit les acclamations enthousiastes qu'entendit le *Divin Roi de mansuétude* au jour de son entrée triomphale à Jérusalem.

En Occident la fête ne paraît pas remonter au delà du VI^e siècle. Le pape Saint Gélase aurait établi à Rome ce « Dimanche aux Palmes de la Passion du Seigneur. »

Cérémonial.

Après la bénédiction solennelle des Rameaux, le Célébrant les distribue aux membres du Clergé et aux fidèles.

Le Thuriféraire, qui en tête du cortège liturgique va purifier et embaumer tout le parcours, fait imposer et bénir l'encens¹.

Le Sous-Diacre, revêtu de la chasuble pliée, le suit portant la croix de procession, à laquelle un rameau béni vient d'être attaché². Chacun tient en sa main un branchage, en dehors des rangs.

Alors le Diacre se tourne vers le peuple et donne le signal du départ en chantant :

Procedamus in pace. | *Mettons-nous paisi-*
blement en marche.

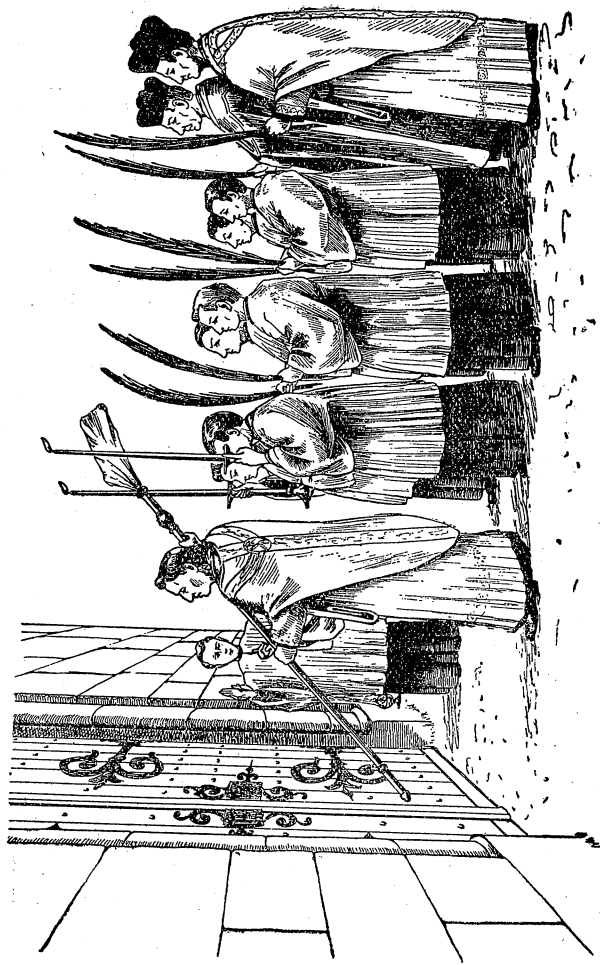
Le Chœur répond :

In nómine Christi. | *Au nom du Christ.*
Amen. | *Qu'il en soit ainsi.*

L'ordonnance de cette procession est semblable à celle de la Chandeleur.

1. Voir la procession de la Purification, page 56.

2. Il est accompagné des Acolytes comme d'ordinaire.



Elle s'avance au son joyeux des cloches. Les voix des Chantres se mêlent à l'airain sonore pour acclamer Jésus, roi d'Israël. On chante des Répons appropriés à la circonstance : c'est le récit évangélique de l'entrée triomphale de Jésus :

Le Seigneur étant proche de Jérusalem, envoya deux de ses disciples...

Le peuple ayant appris que Jésus venait à Jérusalem prit des branches de palmier...

Au retour, on s'arrête à la porte de l'église, que l'on trouve fermée¹. Le Porte-croix et les Acolytes restent tournés vers cette porte close, tandis que deux ou plusieurs Chantres exécutent de l'intérieur l'hymne *Glória, laus et honor.... Gloire, louange et honneur soient à Vous, Christ-Roi, Rédempteur*.

Après chaque distique de ce ravissant cantique, le Clergé et les fidèles restés en dehors de l'église, répètent cette acclamation en manière de refrain².

1. Le symbolisme de cette cérémonie a été expliqué dans le « Cérémonial de la Semaine Sainte », de la même collection.

2. On peut ne chanter qu'une partie du *Gloria laus*.

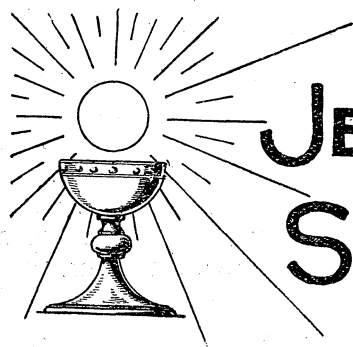
Quand l'hymne est terminée, le Sous-Diacre frappe la porte avec l'extrémité de la hampe de la croix. Ceux qui sont à l'intérieur ouvrent aussitôt et la procession entre au chant du Répons :

*Ingrédiente Dómino... | Comme le Seigneur
entraît dans la ville
sainte.*

En pénétrant dans le Chœur, le Célébrant et le Diacre se découvrent, saluent l'autel et vont à la banquette afin de revêtir avec le Sous-Diacre les ornements de la Messe.

Dans les petites églises on utilise les Clercs au mieux, comme nous avons dit pour la fête de la Purification (page 59). Les cierges sont remplacés par des Rameaux bénits. Le Célébrant dit ou chante : *Procedámus in pace*, et s'il n'y a pas de chantres, récite alternativement les antiennes avec ses Clercs.

Si l'Évêque officie on observe le cérémonial qui précède et celui de la fête de la Purification (page 59), avec cette seule différence que les cierges sont remplacés par des Rameaux.



JEUDI SAINT

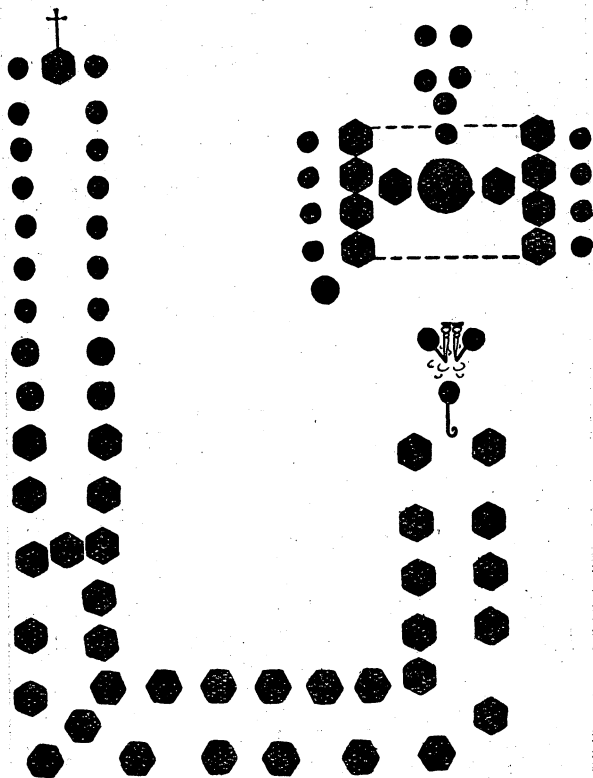
DANS LES CATHÉDRALES

La consécration des Saintes Huiles, qui ne peut se faire que dans les églises cathédrales, donne à cette procession eucharistique un éclat particulier.

Vingt-six Ministres sacrés viennent en effet se joindre aux Ministres habituels.

Lorsque l'Évêque a reçu le calice où sera conservée la Sainte Hostie jusqu'à demain, les Chantres entonnent l'hymne *Pange lingua*¹ et la procession se met en marche dans l'ordre suivant :

1. On réserve les strophes *Tantum ergo* et *Genitori* pour la station au Reposoir.



1. Le Sous-Diacre Porte-croix paré, accompagné des Acolytes,

2. Les Chantres en surplis, les Séminaristes et les Prêtres non parés,

3. Les sept Sous-Diacres en tunique blanche¹,

4. Les sept Diacres en dalmatique blanche,

5. Les douze Prêtres en chasuble blanche,

6. Les Chanoines parés, parmi lesquels le Prêtre assistant,

7. Le Porte-crosse,

8. Les deux Thuriféraires,

9. Le dais, porté par huit Prêtres en chape blanche, abrite le Pontife, entouré des deux Diacres assistants.

Quatre Céroféraires marchent de chaque côté du dais,

Le Familier qui porte le cierge de l'Évêque, marche à droite du premier des Prêtres Porte-dais.

10. Le Caudataire, le Porte-mitre, le Porte-livre à la droite du Porte-bougeoir et les Familiers.

¹. La croix archiépiscopale se porte devant les Sous-Diacres parés.

Arrivés à l'autel du Reposoir le Porte-croix et les Acolytes se placent du côté de l'Évangile, les Thuriféraires de chaque côté de l'autel, le Prêtre assistant à droite du Pontife.

Toute la procession entre dans le Sanctuaire, si la place est suffisante, sinon elle forme un demi-cercle hors de l'enceinte, les plus dignes les premiers.

Le premier Diacre assistant reçoit le calice et le place dans le tabernacle.

Le Prêtre assistant fait imposer l'encens dans un seul encensoir et présente l'encensoir à l'Évêque. Après l'encensement le Pontife donne la bénédiction solennelle, et, s'il est l'Évêque du diocèse, fait promulguer les Indulgences par le Prêtre assistant comme à la Messe solennelle.

Pour le retour à la sacristie on éteint tous les cierges. Chacun reprend sa place, à l'exception des Thuriféraires qui précèdent la Croix de procession et des Porte-dais qui marchent devant les Sous-Diacres parés.

DANS LES ÉGLISES PAROISSIALES

Le Célébrant reçoit au bas des degrés le calice des mains du Diacre, qui le couvre ensuite avec les extrémités du voile huméral. Un Clerc porte l'ombrellino jusqu'à l'entrée du Chœur. La procession se rend au Reposeur dans l'ordre suivant :

La Confrérie du Saint-Sacrement, précédée de sa bannière,

1. Le Porte-croix, accompagné des Acolytes,

2. Les Chantres en surplis,

3. Les Membres du Clergé, portant des cierges,

4. Les deux Thuriféraires,

5. Le dais, porté par des Prêtres ou des Clercs ou même des laïques, abrite le Célébrant, ayant le Diacre à sa droite et le Sous-Diacre à sa gauche. Les Céroféraires marchent de chaque côté du dais.

Le Chant du *Pange lingua* et les cérémonies s'exécutent comme précédemment.

Le Diacre assiste le Célébrant pour le calice et l'encensement.

Les Membres du Clergé retournent au Chœur, tandis que le Célébrant et ses Ministres se rendent à la sacristie.

DANS LES PETITES ÉGLISES
PAROISSIALES

Le Célébrant prend lui-même le calice et, au Reposeur, le dépose lui-même dans le tabernacle. Les Clercs, selon leur nombre, remplissent pour le mieux les fonctions susdites. Les laïques, cela va sans dire, se rangent en dehors de la clôture de la chapelle où est préparé le Reposeur.



DANS LES CATHÉDRALES

Après l'adoration de la Croix, l'Évêque se lave les mains, puis impose l'encens. Il fait la genuflexion à la Croix avec tout le Clergé, à l'exception des Clercs qui portent la Croix de procession et les chandeliers.

L'ordonnance du cortège sera celui d'hier : à l'aller celui du retour du Reposoir, au retour celui de l'aller avec le Saint-Sacrement.

ALLER

- 1^o Un seul Thuriféraire,
- 2^o Le porte-Croix et les Acolytes,
- 3^o Les séminaristes, les Chantres et le Clergé,

RETOUR

- 1^o Le Porte-Croix et les Acolytes,
- 2^o Les Séminaristes, les Chantres, et le Clergé,
- 3^o Les Chanoines parés.

- | | |
|---|---|
| 4 ^o Les Prêtres en Chape qui porteront le dais, | 4 ^o Le Sous-Diacre, |
| 5 ^o Les Chanoines parés, | 5 ^o Le Diacre et le Prêtre assistant, |
| 6 ^o Le Sous-Diacre, | 6 ^o Deux Thuriféraires, |
| 7 ^o Le Diacre et le Prêtre assistant à sa droite, | 7 ^o L'Évêque et les Diacres assistants sous le dais porté par les Prêtres, |
| 8 ^o L'Évêque entre les Diacres assistants, | 8 ^o Le Caudataire, les Porte-insignes et les Familiers. |
| 9 ^o Le Caudataire les Porte-insignes et les Familiers. | |

A la Chapelle du Reposoir les membres du Clergé se rangent comme hier et reçoivent les cierges. Le 1^{er} Thuriféraire rejoint le 2^e Thuriféraire, qui se trouve déjà du côté de l'épître. Les Porte-flambeaux viennent devant l'autel. Tous font la genuflexion à deux genoux, sauf le Porte-croix et les Acolytes. Le Prêtre sacristain ouvre le tabernacle. Le Prêtre assistant fait imposer l'encens dans les deux encensoirs, puis présente le premier au Pontife, qui encense.

Pour le retour au Chœur, le premier Diacre assistant remet le calice à l'Évêque. Un Clerc ouvre l'ombrellino et le tient au-dessus du Saint-Sacrement jusqu'à ce qu'il soit sous le dais.

Les Chantres entonnent l'hymne *Vexilla Regis*, les Thuriféraires marchent devant le dais. On fait le tour de l'église, en tout ou en partie.

Après le départ de la procession, on éteint les cierges du Reposoir.

En arrivant au Chœur personne ne fait la révérence à la Croix, car tout honneur revient alors au Saint-Sacrement. Le Porte-Croix, les Acolytes et les Porte-dais vont déposer les objets. Les Thuriféraires et Céroféraires se placent de chaque côté de l'autel. Le Clergé se range en demi-cercle, tenant les cierges allumés jusqu'à la fin de la Messe des Présanctifiés. Après celle-ci l'on doit dépouiller le Reposoir de tous ses ornements.

DANS LES ÉGLISES PAROISSIALES,

Après les membres du Clergé, marchent le Sous-Diacre, le Diacre et le Célébrant, l'un derrière l'autre, la tête couverte.

Les Clercs remplissent exactement les mêmes fonctions que dans les cathé-

drales. Le Diacre fait imposer l'encens, puis, après l'encensement, remet le calice au Célébrant. Les Thuriféraires précèdent immédiatement le dais, afin de parfumer le parcours du Saint-Sacrement.

DANS LES PETITES ÉGLISES PAROISSIALES.

Le Célébrant ouvre lui-même la porte du tabernacle, et, après avoir encensé, sort le calice et le pose sur l'autel. A genoux sur le bord du marchepied, il reçoit d'un Clerc le voile huméral et prend le calice.

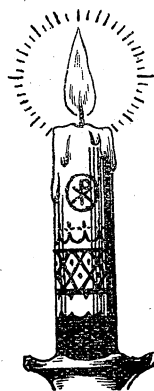
PROCESSION AVEC LA RELIQUE DE LA VRAIE CROIX.

L'usage autorise cette procession, après la fonction liturgique.

L'Officiant doit être revêtu de la chape noire, le Diacre de l'aube et de la dalmatique noire, le Sous-Diacre de l'aube et de la tunique noire.

Le voile huméral, si l'on s'en sert

pour la bénédiction, sera violet, ainsi que l'ombrellino et le dais. Le Prêtre peut dire l'oraison *Réspice quæsumus* et présenter la sainte relique à la vénération des fidèles.

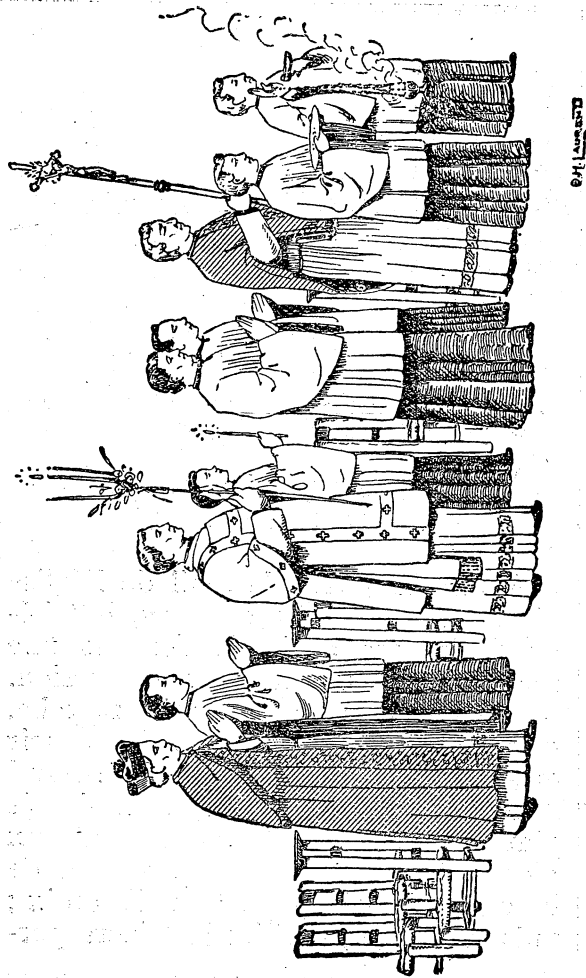


SAMEDI SAINT

A. PROCESSION AVEC LE CIERGE A TROIS BRANCHES.

Avant de quitter le seuil de l'église où a été béni le *feu nouveau*, le Célébrant impose et bénit l'encens une seconde fois en vue de la procession.

Le Thuriféraire ouvre la marche, portant de la main droite l'encensoir ouvert. Il a à sa droite le second Acolyte qui porte des deux mains le plateau des grains d'encens. Après eux viennent : le Sous-Diacre, revêtu de la chasuble pliée, portant la croix ; puis le Clergé ; ensuite le Diacre por-



tant le roseau surmonté du cierge à trois branches. Il est revêtu de l'étole, de la dalmatique et du manipule de couleur blanche. A sa gauche marche le premier Acolyte, qui porte un petit cierge allumé au feu nouveau. Le Célébrant marche le dernier, ayant à sa gauche le Cérémoniaire, Il a les mains jointes et la tête couverte.

Trois fois pendant le parcours on s'arrête. Le Diacre allume une des branches du cierge et chante *Lumen Christi*. Tous font la gémuflexion à l'exception du Sous-Diacre.

B. PROCESSION AUX FONTS BAPTISMAUX

On prépare cette procession vers la fin de la douzième et dernière prophétie.

Un Clerc enlève le pupitre du milieu du chœur, tandis qu'un autre ôte le cierge pascal de son chandelier.

A l'entrée du chœur vont se placer ceux qui partiront les premiers, à savoir :

1. Le Clerc portant le cierge pascal,
2. Le Porte-Croix, accompagné des

Acolytes, avec leurs cierges allumés¹.

Lorsque le Célébrant (Évêque ou Prêtre) a revêtu la chape violette, tous font à l'autel la révérence convenable, à l'exception du Porte-Croix et des Acolytes.

Les Chantres et le Clergé marchent après ceux-ci; vient ensuite le Célébrant entre ses Ministres, qui relèvent les bords de la chape.

Si l'Évêque officie, il est précédé des Chanoines parés² puis du Prêtre assistant qui marche seul. Tous ceux qui sont revêtus d'ornements se couvrent de la barrette.

Pendant le parcours on chante le trait «*Sicut cervus*».

A l'entrée du baptistère, la procession s'arrête. Le Porte-Croix et les Acolytes se retournent pour faire face au Célébrant, le Porte-Cierge se retire à côté d'eux, les membres du Clergé se rangent de chaque côté.

1. Si le Pontife est archevêque, ces quatre Clercs se placent en tête des Chanoines parés.

2. Les Diacres assistants marchent parmi les Chanoines de leur ordre.

Le Célébrant chante *Dominus vobiscum* et une oraison.

Puis on entre dans le baptistère et on procède à la bénédiction de l'eau¹. Le Clerc qui porte le Cierge pascal se tient auprès du Diacre, ainsi que celui qui porte la serviette.

Après le baptême, s'il a été administré, on retourne processionnellement au chœur, dans le même ordre que l'on est venu, en chantant les litanies, dont on doit répéter en entier chaque invocation.

Si l'Évêque officie ou s'il est présent, on revient au chœur en silence. Les litanies, doublées cependant, commencent lorsque le Prélat est agenouillé au faldistoire.

Dans les petites Églises paroissiales.

Le Diacre et le Sous-Diacre sont remplacés par deux Clercs, qui relèvent les bords de la chape du Célébrant, puis l'assistent dans la fonction.

1. Voir *Le Cérémonial de la Semaine Sainte*, page 97.

S'il n'y a pas d'autre Prêtre, le Curé lui-même fera le tour de l'église en aspergeant les fidèles, précédé d'un Porte-bénitier.



Les Rogations

Le 25 avril et les trois jours qui précèdent la fête de l'Ascension, on fait des processions de pénitence pour demander à Dieu ses bénédictions et détourner de nous les châtiments que mériteraient nos fautes.

Le mot *Rogations* (en latin *rogare*) a le même sens que le mot grec d'où est venu notre mot *Litanies*. Ils signifient, l'un et l'autre, prières, invocations, supplications.

La procession du 25 avril a reçu dans la liturgie romaine, le nom de *Litanies majeures*, parce qu'elle a été établie à Rome par le Pape, tandis que les processions des Rogations proprement dites, établies en France par un Évêque, furent désignées sous

le nom de *Litanies mineures* ou petites litanies.

Origine des Litanies majeures.

Les anciens Romains célébraient le 25 avril les *Robigalia*, fête qui aurait été instituée par Numa pour détourner des blés la maladie de la rouille. Le mot latin *robigo* signifie en effet rouille. Le rit principal de cette fête consistait en une procession qui sortait de la ville et se rendait à un sanctuaire éloigné. On y portait les statues de Cérès, de Bacchus et des autres divinités qu'on supposait chargées de la garde des champs. On immolait aussi une chienne rousse et une brebis, et l'on faisait des libations de vin.

A cette cérémonie païenne on substitua une procession chrétienne, à laquelle prenaient part tout le clergé et tout le peuple. Le pape Saint Grégoire-le-Grand, organisateur de la liturgie, consacra cet usage déjà ancien et indiqua la basilique de Saint-Pierre pour lieu de la station. L'Église romaine, probablement dès le IV^e siècle, solennisait cette journée en souvenir du séjour du Prince des Apôtres dans la capitale du monde, séjour qui aurait commencé le 25 avril.

N'était-ce pas un bon moyen d'abolir les *lustrations* païennes ?

Fixées à cette date les Litanies majeures coïncident avec la fête de l'évangéliste Saint Marc, mais la procession est indépendante de cette fête. Seule la solennité de Pâques pourrait la retarder. On la ferait alors le mardi 27 avril.

Le caractère de pénitence de cette manifestation religieuse — abstinence de viande et chant des litanies — a sans doute pour origine les processions que Saint Grégoire ordonna plusieurs fois dans les calamités publiques et en particulier lors de la peste de 589.

Origine des Litanies mineures.

Les rogations proprement dites sont nées en France. Saint Mamert, Evêque de Vienne, les établit vers 474 pour conjurer le ciel de mettre un terme aux calamités

qui pesaient alors sur le Dauphiné : stérilité annuelle, sécheresses suivies d'inondations, tremblements de terre, phénomènes extraordinaires de toutes sortes.

Les autres Églises des Gaules ne tardèrent pas à adopter cette pieuse institution et le Concile d'Orléans, tenu en 511, la rendit obligatoire. Le jeûne et l'abstinence étaient de précepte pendant ces trois jours. On chômaient et avant la procession on recevait les cendres en signe de pénitence.

En 816 le pape Léon III établit les Rogations à Rome et par le fait même les inscrivit dans le cycle liturgique de toutes les Églises d'Occident.

Cérémonial.

Les rites et les prières des Litanies majeures et des Litanies mineures sont exactement les mêmes, bien que la solennité de la fonction est plus grande le 25 avril.

En principe on se rend processionnellement d'une église à une autre, qui est appelée *station* et dans celle-ci on célèbre la Messe des Rogations.

Il s'agit de processions générales, c'est-à-dire qu'il n'y a, dans une même localité, qu'une seule procession, à laquelle doivent prendre part le Clergé séculier, le Clergé régulier et les Confréries, si c'est l'usage.

Si ces processions générales ne peuvent avoir lieu, chaque église fait la

sienne ; et si on ne peut pas célébrer dans une autre église, on la chante au retour dans l'église d'où l'on est parti, ou même on se contente de faire une procession à l'intérieur de l'église.

Toutes ces réductions modifient notablement la liturgie de ces solennités, mais à l'impossible nul n'est tenu.

Il faut aller dans les campagnes pour voir se dérouler normalement les pompes rustiques des Rogations. « Les arbres sont couverts de leurs fleurs, dit Chateaubriand, ou parés d'un naissant feuillage. Les bois, les vallons, les rivières, les rochers, entendent tour à tour les hymnes des laboureurs. »

* * *

Si le Curé est seul il pourra se revêtir seulement du surplis, avec l'étole et la chape violettes.

S'il peut avoir un Diacre et un Sous-Diacre, il mettra l'aube à la place du surplis et ses ministres, revêtus aussi de l'aube, prendront la dalmatique et la tunique de couleur violette.

Arrivé dans le Chœur, le Clergé s'agenouille pour une courte prière, puis, debout devant le maître-autel, il chante l'antienne *Exsúrge*, sans *allelúia*, malgré le temps pascal.

Alors commencent les Litanies, qu'entonnent deux chantres tandis que tous se mettent à genoux. Toutes les invocations doivent être répétées en entier par l'assistance, *même si la procession ne sort pas de l'église.*

Après qu'on a répété *Sancta María, ora pro nobis*, on se lève et la procession se met en marche dans l'ordre habituel. Les Chantres en surplis marchent derrière le Porte-Croix ou au milieu du cortège pour se faire mieux entendre.

Le Célébrant marche le dernier, précédé d'un Clerc qui porte le livre des oraisons. Les cloches sonnent et le chant des Litanies se poursuit.

Si le parcours est long, à la fin de ces supplications, on peut reprendre à *Sancta María*, ou chanter des psaumes pénitentiaux ou graduels, mais on évitera les hymnes et les cantiques joyeux,

parce qu'ils ne conviennent pas à une cérémonie de pénitence.

La procession peut s'arrêter dans une ou plusieurs églises. Alors le Clergé du lieu vient la recevoir jusqu'au dehors de la porte principale¹. Les cloches sonnent comme aux jours de fête, les orgues jouent et on interrompt le chant lorsque le Clergé est rangé dans l'église.

Le Célébrant et ses Ministres vont s'agenouiller sur le plus bas degré de l'autel et prient un instant en silence.

Ensuite on se lève, les Chantres entonnent l'antienne du Titulaire de l'église, y ajoutent le verset correspondant et le Célébrant chante l'oraison, sur le ton ferial et avec la conclusion brève.

Le cortège se reforme et sort de l'église pour continuer son chemin. On reprend alors les litanies ou le psaume à l'endroit où l'on a interrompu.

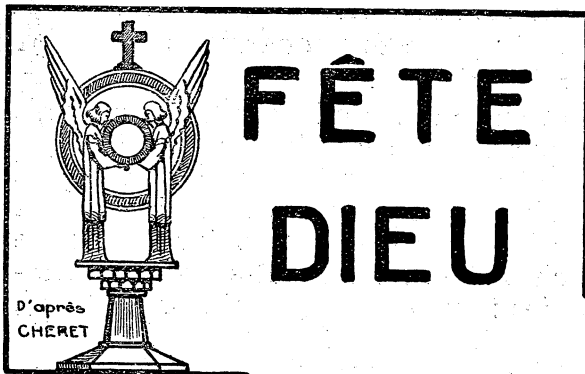
Arrivé à l'église stationnale, le Clergé local¹ reçoit le cortège hors de la porte

1. Le Supérieur de l'église, revêtu seulement du surplis, peut asperger ceux qui entrent, puis présenter l'asper-soir à toucher au Célébrant.

et entre après lui dans l'église, tandis qu'on sonne les cloches.

Le Porte-Croix et les Acolytes déposent les objets dont ils étaient chargés. Tous s'agenouillent pour le chant des prières qui suivent les litanies : *Pater noster*, le psaume alterné, les versets et enfin les oraisons que le Célébrant chante debout.

Alors se célèbre la Messe des Rogations. Elle sera chantée, si possible, puisqu'elle est le complément de la procession.



FÊTE DIEU

La procession que l'on fait en ce jour est de toutes la plus solennelle, parce que l'officiant y porte le Saint-Sacrement. Les règles que nous donnons peuvent servir à toutes les processions qui ont pour objet le triomphe de la Sainte Eucharistie.

Le Père Faber énumère les « sept mystères principaux de notre Dieu caché sous les voiles sacramentels : la messe, la communion, la bénédiction, la résidence dans le tabernacle, l'exposition, le viatique et la procession » ; et il ajoute : « Le septième mystère du Saint-Sacrement, c'est la procession, le point le plus élevé où il soit donné au culte ecclésiastique et aux cérémonies catholiques de parvenir¹. » Le *Cérémonial des Evêques* consacre à cette procession en la fête du Corps du Christ ou Fête-Dieu son trente-troisième chapitre. Il recommande aux Maîtres de cérémonies de la préparer avec soin, d'établir par écrit la liste des groupements qui y prendront part et même de veiller à ce que les rues, par lesquelles elle se déroulera, soient propres et richement ornées. Il ne doit pas y avoir d'enfants qui représentent des mystères ou des saints, des personnages de l'Ancien ou du Nouveau Testament.

Tous les membres du Clergé et les laïques doivent porter un cierge allumé.

1. *Le Saint-Sacrement*, tome II, p. 274.

Si l'Évêque officie¹ les Chanoines seront tous revêtus d'ornements blancs, les Sous-Diacres de la tunique, les Diacres de la Dalmatique, les Prêtres de la chasuble, les Dignités de la Chape. Ils marcheront après les membres du Clergé en surplis.

Si le prélat est archevêque, la croix archiépiscopale doit être portée par un Sous-Diacre en tunique blanche, accompagné de deux Acolytes, immédiatement avant le Chapitre paré.

Vient ensuite le Clerc chargé de porter la crosse. L'usage ou le privilège de certaines églises réserve cette fonction à un Chanoine dignitaire. Huit Chapelains en cotta et portant des cierges.

Deux Thuriféraires précèdent le dais et parfument continuellement le passage du Saint-Sacrement. Il est interdit de mettre plus de deux Thuriféraires. Celui de droite porte l'encensoir main gauche, celui de gauche de la

1. Même en l'absence de l'Évêque, à la cathédrale, les Chanoines doivent être parés.

main droite, tous deux ayant soulevé légèrement le couvercle. Ils ne doivent pas se retourner, mais seulement balancer lentement l'encensoir dans le sens de la procession. Ils le portent par le bout des chaînes, la navette dans l'autre main.

Il n'est pas permis de faire jeter des fleurs par des Clercs ou même par des enfants revêtus de cottas. On peut conserver l'usage, semble-t-il, de faire marcher des enfants (*non revêtus de surplis ou de cottas*) devant la croix de procession. Ceux-ci peuvent jeter des fleurs sur le sol. Pour porter le dais blanc, richement décoré, on désigne huit Chanoines bénéficiers, parés de chapes blanches. Ils ne le portent que dans l'intérieur de l'église, puis se placent devant les autres Chanoines et sont remplacés par les laïques les plus notables.

L'Évêque porte l'ostensoir, accompagné de deux Diacres parés, qui soulèvent les bords de la chape, et marchent sous le dais avec le Pontife.

Immédiatement après le Pontife

marche le Caudataire, le Clerc chargé de la mitre, le Porte-livre et le Portebougeoir, enfin les Familiers. Les Céroféraires marchent de chaque côté du dais, les quatre Clercs qui portent les lanternes¹ aux quatre coins, le Chapelain qui porte le cierge du Pontife à droite de celui qui porte la première hampe du dais. Viennent enfin les Prélats, les plus dignes d'abord : Légat *a latere*, Cardinal, Nonce apostolique non cardinal, Métropolitain Archevêques et Evêques, Protonotaires, etc...

Tous les cardinaux sont revêtus de la cappa. Le plus digne des autres Prélats porte aussi la cappa. Tous les autres Evêques sont en rochet et mantelet. Aucun ne peut être assisté de deux Chanoines.

En cette circonstance, même l'Evêque du diocèse, en cappa, s'il suit le Saint-Sacrement, n'est assisté que du Cérémoniaire². Un Clerc tient son cierge.

1. On ne se sert de lanternes que si la procession sort de l'église.

2. Dans les processions où l'on ne porte pas le Saint-Sacrement l'Evêque diocésain est en effet accompagné de deux Chanoines. Les autres Evêques marchent deux à deux, ils ne doivent jamais être assistés de Chanoines ou de Prêtres.

Dans les églises paroissiales

c'est le Prêtre qui a célébré la Messe, à l'exclusion de tout autre, qui doit porter le Saint-Sacrement. On sait que l'Hostie destinée à la procession doit être consacrée à la Messe qui précède.

S'il se fait une procession du Saint-Sacrement après les Vêpres, le Célébrant peut conserver la chape rouge ou verte, dont on s'est servi pour l'Office.

L'ordre de la procession est analogue à celle que nous avons décrite pour les cathédrales. Le Célébrant est accompagné de ses Ministres de la même façon que l'Évêque de ses Diacres assistants.

Avant le départ, les deux Thuriféraires se présentent pour l'imposition de l'encens, tandis que pour la bénédiction un seul vient auprès de l'Officiant pour recevoir l'encens.

Lorsque la procession fait un long trajet, on peut s'arrêter dans une ou deux églises ou à un ou deux Reposoirs



préparés sur le chemin, y déposer le Saint-Sacrement, l'encenser et chanter l'oraison. Si c'est l'usage, on peut aussi donner la bénédiction une ou deux fois ; mais ce n'est qu'une tolérance, motivée par l'ancienneté de la coutume. En tout cas il faut chanter chaque fois le *Tantum ergo*.

Régulièrement, même si le chemin est long, la bénédiction ne doit être donnée qu'une seule fois, à la fin de la procession.

Dans les petites églises deux Clercs soutiendront les bords de la chape du Célébrant, celui de droite présentera la navette pour l'encensement.

L'ombrellino, le daïs et les lanternes seront portés par les membres de la confrérie du Saint-Sacrement ou par les notables de la paroisse ou par d'autres laïques.

III, PROCESSIONS LOCALES.

Il n'est pas possible d'énumérer toutes les processions autorisées par un long usage, qui se font en certains

lieux. Les traditions d'ailleurs sont multiples. Elles sont faites en l'honneur du Titulaire d'une église ou du Patron d'une localité, pour annoncer l'ouverture d'un Triduum, d'une neuvaine ou d'une indulgence, pour clore un congrès eucharistique, etc...

Le saint jour de Pâques de nombreuses églises ont coutume d'organiser une procession pendant le chant des Vêpres et de se rendre aux Fonts baptismaux en souvenir du baptême des premiers Chrétiens, que l'Église administrait autrefois le Samedi Saint.

La procession du Rosaire est aussi très répandue. Elle se fait après les Vêpres ou après le Salut du Saint-Sacrement dans les sanctuaires où est érigée canoniquement une Confrérie du saint Rosaire.

* * *

Parmi ces processions nous en avons choisi deux particulièrement vénérables qui sont pratiquées dans la France entière : la procession du di-

manche avant la Grand'Messe et celle du Vœu de Louis XIII le 15 août.

LA PROCESSION DOMINICALE

La procession qui se fait le dimanche, en plusieurs diocèses, avant la Messe paroissiale, tire son origine des ÉGLISES STATIONNALES ou de l'ASPERSION.

1^o Dans les premiers siècles chrétiens, il n'y avait dans les villes qu'une église où l'on célébrait la messe d'une manière solennelle. C'était l'ÉGLISE STATIONNALE.

Le moment venu, le peuple s'assemblait dans l'église principale, pour se rendre en procession, avec l'Évêque et le Clergé, à l'église où la STATION était indiquée.

Ce mot, employé chez les Romains pour désigner un poste de gens armés ou de sentinelles, fut donné, dès les temps apostoliques, aux tombeaux des Apôtres et aux lieux sanctifiés par les Martyrs.

Cet usage donnait à l'Évêque l'occasion de visiter tour à tour les diverses églises de la ville. Notre Missel romain a conservé le nom de ces Stations pour les Messes qui constituent le « Propre du temps ».

2. Autrefois, dans les monastères et les chapitres, il était d'usage d'asperger d'eau bénite le cloître et les lieux voisins de l'église. On se rendait même processionnellement au réfectoire, au puits, voire à la cuisine et autres lieux claustraux.

Dans les villes, le Célébrant aspergea aussi les lieux où l'on passait et les maisons des fidèles, pour exprimer en quelque sorte les bienfaits que Jésus répandait de tous côtés, dans ses voyages.

En certains diocèses, on porte encore le bénitier à la procession dominicale, bien que l'aspersion ne se fasse plus comme autrefois. C'est un vestige de cet usage ancien.

* *

Lorsque l'Évêque officie, cette procession doit être supprimée. S'il préside sans officier lui-même, il pourrait sans doute suivre la procession, derrière le Célébrant.

LE VŒU DE LOUIS XIII

Nous avons conservé en France une procession solennelle qui se fait chaque année à l'issue des Vêpres du 15 août, en la fête de l'Assomption de la très Sainte Vierge. En voici l'origine. En 1638 un de nos rois, Louis XIII, consacra à la Reine du ciel sa personne et son royaume. C'était à la fois pour remercier Marie des victoires qu'il avait remportées par son intercession contre les hérésies, les fauteurs de troubles et les ennemis de la France et pour lui demander un héritier. Le prince fut exaucé en la personne de Louis XIV, qui reçut, parmi ses noms de baptême celui de *Dieudonné* (donné par Dieu).

Par lettres patentes expédiées de Saint-Germain-en-Laye le 10 février 1638 Louis XIII enjoignit à tous les archevêques et évêques de France de faire commémorer cette déclaration aux grand'messes du jour de la fête de l'Assomption.

Il ordonnait en même temps qu'une procession solennelle se fassât à pareil jour, après l'office des Vêpres, et que « les cours de parlement et autres compagnies souveraines, avec les « principaux officiers » de chaque localité, y assistassent ».

Le Roi fit vœu, par cette même déclaration, de faire reconstruire le maître-autel de Notre-Dame de Paris². Ce vœu ne fut accompli que longtemps après par Louis XIV. Dans la niche de l'arcade qui se trouve derrière l'autel majeur de l'église métropolitaine de Paris fut érigée la célèbre Pieta de N. Coustou (1723). A droite et à gauche du maître-autel les statues des deux Souverains, datant de 1715.

S. S. Pie XI fit allusion à cette consécration de notre pays à Marie dans son Bref du 2 mars 1922, par lequel il déclare solennellement Notre-Dame et Jeanne d'Arc patronnes de la France.

1. La majeure partie de cette Déclaration constitue la quatrième leçon de la fête de la Bienheureuse Vierge Marie selon le vœu de Louis XIII, inscrite encore aujourd'hui à la date du 18 août dans le Propre de Paris du Bréviaire.

2. « avec une image de la Vierge qui tiendra entre ses bras celle de son précieux Fils descendu de la Croix, nous serons représenté aux pieds du Fils et de la Mère, comme « leur offrant notre couronne et notre sceptre. »

Louis XIV confirma le décret de son père le 25 mars 1650. Dans le concordat de 1802 Napoléon I^{er} mit l'Assomption de Marie au nombre des quatre solennités qu'on célébrait le jour de leur incidence. Jusqu'à la chute de l'Empire en 1870, l'État n'avait point d'autre fête nationale que l'Assomption de *Notre-Dame d'aoust*¹.

« Le Manuel des cérémonies selon le rite de l'Église de Paris », daté de 1846, décrit en ces termes la procession du Vœu : « On chante le Répons *Felix es*, et les Litanies de la Sainte Vierge. On y porte la statue de la Sainte Vierge ; et son visage doit être tourné vers la tête de la Procession, comme si elle marchait. En rentrant dans l'église, on fait une station devant l'autel ou l'image de la Sainte Vierge, ou dans la nef devant la croix. Quand les Litanies sont terminées, on chante l'Antienne *Sub tuum præsidium*, avec le Versicule *Ora pro nobis*, et l'Oraison *Protege* ; enfin le Psaume *Exaudiat*, et le reste comme dans le Processional. »

PROCESSIONS EXTRAORDINAIRES.

Les processions extraordinaires sont celles qui n'ont pas lieu habituellement et que l'Évêque diocésain ordonne ou autorise en quelques circonstances particulières, après avis du Chapitre.

Elles ont pour but les unes de transférer une relique insigne ou de la porter en triomphe un jour de fête solennelle, les autres de remercier Dieu de grâces obtenues, ou d'implorer sa miséricorde contre un fléau imminent.

Les Curés et les autres ecclésiastiques ne peuvent ni introduire de nou-

1. PRADIER. *Les fêtes chrétiennes*. p. 358.

velles processions, ni supprimer ou transférer celles qui existent sans l'autorisation de l'Évêque du diocèse.

*
* *

Translation solennelle d'une relique insigne.

L'Évêque ou son délégué constate la veille l'authenticité de la relique avec procès-verbal. Les Vêpres solennelles se chantent avant ou après la procession. Les porteurs peuvent être des Prêtres revêtus de la chasuble ou de la dalmatique.

On fait le transport au chant des psaumes 148, 149 et 150 et des cantiques, puis on place la châsse sur un autel orné pour la recevoir. Enfin on chante l'antienne, le verset et l'oraison du Saint. On peut prononcer un panégyrique et le lendemain matin célébrer la Messe en l'honneur du Saint.

Pour le reste on observe les règles de toutes processions de reliques.

Processions de reliques.

A l'exception de la procession du Saint-Sacrement, on peut porter des reliques en toutes circonstances, même aux Rogations. Mais ces reliques doivent être celles de Saints et non celles de Bienheureux, même dans les églises où leur office est concédé.

Le Clergé marche d'abord en tenant des cierges allumés. On doit au moins porter six cierges devant la relique. Il peut se couvrir de la barrette hors de l'église. La châsse ou le reliquaire est porté soit par l'Officiant, tête nue,¹ revêtu de l'étole et de la chape, soit par plusieurs ecclésiastiques en surplis ou en dalmatique. Les ornements sont conformes à l'office du Saint, c'est-à-dire blancs ou rouges. Si l'Officiant ne porte pas les reliques, il marche derrière elles. Un Thuriféraire précède la châsse avec l'encensoir fumant.

Avant le départ tous peuvent se mettre à genoux pour vénérer les reli-

1. L'Évêque porte la mitre, mais les reliques ne doivent jamais être sous le dais.

ques, puis le Célébrant de la Messe, si elle a eu lieu¹, encense debout de deux coups doubles. Pendant le trajet on chante les Litanies des Saints, où l'on introduit à son rang le saint qu'on honore, des psaumes comme le *Laudate Dominum de cælis* et des hymnes tirés de l'office du Saint.

A la fin de la procession on chante le *Te Deum*, le verset et l'oraison du Saint.

Au retour l'Officiant encense de nouveau les reliques et, s'il veut, les fait baiser par les fidèles et donne avec elles la bénédiction en silence.

Les instruments de la Passion.

La relique de la vraie croix ou les instruments de la Passion peuvent être portés sous le dais de couleur rouge. Il ne faut jamais y joindre des reliques de saints, comme il est défendu d'exposer à la fois ces deux sortes de reliques dans un même reliquaire.

1. C'est en effet le Prêtre qui a célébré ou célébrera la Messe qui doit présider la procession.



Les ornements sacrés sont également rouges, sauf le Vendredi Saint, où ils sont de couleur noire.

Pendant la procession on chante le *Vexilla regis*, des hymnes et des répons de l'Office de la Croix. En terminant on récite le verset et l'oraison de la Passion ou de l'Exaltation de la Sainte Croix, selon le temps liturgique.

A ces insignes reliques on fait exceptionnellement la genuflexion et le Célébrant les encense debout de trois coups doubles. Le Clergé ne se couvre pas, même hors de l'église, si l'on porte la vraie Croix.

Pour la bénédiction le Prêtre, tête nue, peut porter l'étole, la chape et le voile huméral de couleur rouge. L'Évêque porte la mitre, mais la dé-

pose pour donner la bénédiction. Tous s'agenouillent, même les Prélats et les Chanoines.

Processions des statues et des images.

Pour les statues, tableaux ou images saintes, qui font l'objet de la vénération publique et que l'on porte en procession, il convient de suivre le cérémonial décrit pour les reliques des saints. (Le Thuriféraire n'est pas requis).

Il n'est jamais permis d'en porter aux processions du Saint-Sacrement.

Processions d'actions de grâces.

Les ornements sacrés sont de couleur blanche.

Au début de la procession on chante le *Te Deum*, puis, selon la longueur du parcours, les psaumes 65, 80, 95, 99, 102, 116, 148, 149 et 150, le cantique des trois enfants *Benedicite omnia* et le cantique de Zacharie *Benedictus Dominus Deus Israël*, avec le *Gloria Patri* à la fin de chacun d'eux. Au retour on récite devant l'autel où se fait la station les versets et les trois oraisons du Rituel.

Processions de pénitence.

Le Rituel romain décrit sept processions qui ont pour but de demander à Dieu l'éloignement d'un fléau ou une grâce particulière :

- 1^o pour demander la pluie,
- 2^o pour demander le beau temps,
- 3^o pour repousser la tempête,
- 4^o en temps de disette ou de famine,
- 5^o en temps de peste ou de mortalité,
- 6^o en temps de guerre,
- 7^o pour éloigner une calamité publique.

Elles commencent toutes, comme aux Rogations, par l'antienne *Exsurge*, quel'on chante debout, puis les Litanies des Saints pour lesquelles on s'agenouille. Les Chantres font les invocations et les fidèles répètent chacune d'elles. Après le verset *Sancta Maria* tous se lèvent et la procession se met en marche. On ajoute à son rang une invocation de circonstance.

Le Célébrant se revêt du surplis et de l'étole violette et, s'il le veut, de la

chape violette. Au lieu du surplis il peut également prendre l'amict, l'aube et le cordon avec l'étole croisée. Deux ministres en dalmatique et tunique peuvent l'accompagner.

Au retour de la procession on dit le *Pater*, des psaumes, des versets et des oraisons spéciaux à chaque cas. Toute l'assistance s'agenouille comme le Clergé pour ces prières finales.

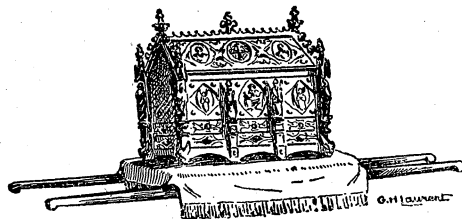


TABLE DES MATIÈRES.

<i>Avant-Propos</i>	7
RÈGLES GÉNÉRALES	9
ORDRE DES PROCESSIONS	16
I ^o PROCESSIONS GÉNÉRALES	34
Entrée non solennelle	34
Réception des Evêques	35
La Visite pastorale	37
Procession du Secretarium au Chœur.	38
Dans les églises paroissiales	40
Procession de l'Évangile	43
Les Funérailles	48
II ^o PROCESSIONS DE L'ANNÉE LITURGIQUE	
La Purification	55
Le Dimanche des Rameaux	62
Jeudi Saint	68
Vendredi Saint	74
Samedi Saint	79
Les Rogations	85
La Fête-Dieu	92
III ^o PROCESSIONS LOCALES	98
Procession dominicale	100
Le Vœu de Louis XIII	101
IV ^o PROCESSIONS EXTRAORDINAIRES	102



Ouvrages de M. ROBERT LESAGE
CÉRÉMONIAIRE DE S. E. LE CARDINAL ARCHEVÊQUE DE PARIS

Aux Éditions PUBLIROC (Marseille) :

“ MA BIBLIOTHÈQUE LITURGIQUE ”

Petits Guides pratiques illustrés de Liturgie

		relié	port
N° 1 - La Messe basse	1.50	3.00,	0,25
(2 ^e édition)			
N° 2 - La grand' Messe	1.50	3.00,	0,25
N° 3 - Vêpres et Complies	2.50	4.00,	0,50
N° 4 - Baptême des adultes	3.50	5.00,	0,50
N° 5 - Cérémonies Pontificales	3.50	5.00,	0,50
N° 6 - Cérémonial de la Semaine Sainte.	3.50	5.00,	0,50
N° 7 - Rituel des malades	3.50	5.00,	0,50
N° 8 - Les Processions	3.50	5.00,	0,50
N° 9 - Bénédiction des Églises (<i>sous presse</i>)			
Paroissien liturgique	6.75,	0,50	

Chez Aubanel fils aîné (Avignon) :

La Sainte Messe selon les rites Orientaux 10 fr.

Chez Peigues (Paris) :

Charles Tellier, le Père du Froid . . . 9 fr.

EN VENTE A PARIS
DESCLÉE DE BROUWER
73bis, Rue des Saints-Pères (VII^e)